

**Zeitschrift:** Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen  
**Herausgeber:** Union suisse des Caisses Raiffeisen  
**Band:** 18 (1933)  
**Heft:** 6-7

**Heft**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 22.02.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Le Messenger Raiffeisen

Organe officiel romand de l'Union Suisse des Caisses de crédit mutuel (Système Raiffeisen)

Paraissant chaque mois. — (Abonnements: 1 fr. 50 par an.)

Impression et Expédition:

IMPR. A. BOVARD-GIDDEY, LAUSANNE.

Rédaction et Administration (adresses, etc.):

BUREAU DE L'UNION, SAINT-GALL.

## Le XXX<sup>me</sup> Congrès des Caisses Raiffeisen Suisses

les 14-15 mai 1933, à FRIBOURG

Il faut revenir bien loin en arrière, certainement jusqu'à l'important acte commémoratif du 25<sup>me</sup> anniversaire de la fondation de l'Union, en 1928, pour retrouver dans nos annales une manifestation à l'éclat et à la signification aussi prononcés que celle qui vient d'avoir lieu à Fribourg, au point de jonction de la Suisse romande et de la Suisse alémanique.

Certaines impressions et constatations méritent d'être spécialement dégagées de cette dernière réunion des raiffeisenistes suisses.

L'heure présente est grave. La crise, dans toute l'acception sombre du terme, frappe notre pays. Elle affecte cruellement l'agriculture et les classes moyennes dans lesquelles nos organisations exercent justement leur activité.

En venant à Fribourg en masses compactes, au nombre de près de 800 délégués, les raiffeisenistes ont montré qu'ils se rendaient pleinement compte de la gravité de l'heure, et qu'ils sentaient le besoin de retremper leurs énergies en commun, de se sentir les coudes pour poursuivre avec toujours plus d'efficacité et de succès l'immense tâche qu'ils ont entrepris.

C'est pourquoi la manifestation de Fribourg a été avant tout une revue imposante des forces et des volontés raiffeisenistes, une proclamation de fidélité inébranlable à l'idée de Raiffeisen et une expression de confiance en la puissance d'action bienfaisante de nos organisations.

Mais la manifestation de Fribourg a été plus encore. Elle a été la consécration officielle de l'importance du mouvement raiffeiseniste comme élément de la vie économique, politique et patriotique de notre pays. Pour la première fois, un représentant du Haut Conseil fédéral est venu dans nos milieux. Notre distingué ministre des finances,

M. le conseiller fédéral Musy est venu entretenir les raiffeisenistes des graves questions de l'heure présente et a fait appel à leur collaboration pour résoudre les problèmes qui se posent aujourd'hui au peuple suisse.

L'ovation frénétique qui a été faite au représentant du Conseil fédéral et les applaudissements qui ont salué l'exposé de M. Musy ont montré que les raiffeisenistes sauraient toujours prendre leurs responsabilités de citoyens suisses et qu'en travaillant au relèvement matériel et moral des classes moyennes ils ne visaient qu'à la prospérité de la patrie.

Voilà les plus grandes significations de la réunion de Fribourg. Mais ce ne sont pas les seules.

Le congrès de 1933 a été encore une manifestation de force. Il résulte des rapports qui ont été présentés par nos chefs responsables que la situation du mouvement raiffeiseniste est saine. Les Caisses locales sont gérées avec prudence. Elles ont consolidé encore leurs positions. Leurs réserves se sont renforcées. Elles ont derrière elles pour les aider et les soutenir une Caisse centrale forte qui est, comme l'a si bien dit M. le directeur Stadelmann, la vraie épine dorsale du mouvement. De son côté, l'Office de revision est un appui et un refuge précieux pour les administrateurs.

Manifestation de confiance et de progrès aussi. L'Union compte aujourd'hui plus de 580 Caisses. Alors que la majeure partie des groupes bancaires du pays accusent une régression des chiffres de leur bilan, les Caisses Raiffeisen ont vu l'an dernier encore les dépôts augmenter dans la proportion de 9 % et passer à 325 millions de francs. Les déposants d'épargne ont augmenté de 10,300 et forment un effectif de plus de 53,000. Malgré la crise, le mouvement

poursuit sa marche ascendante et gagne de plus en plus la confiance et la considération générales grâce aux principes éprouvés qui sont à sa base.

Le congrès sur les bords de la libre Sarine a été aussi une manifestation nouvelle d'indépendance, de volonté de résistance individuelle de la classe agricole. N'importe-t-il pas en effet de faire revivre aujourd'hui toujours mieux l'esprit d'initiative et la volonté de résistance personnelle des individus? Les Raiffeisenistes veulent fortifier, vivifier les forces morales et de caractère, le respect aux engagements pris, les principes de sacrifice et d'entraide mutuels. Elles veulent surmonter la crise par les forces conjuguées des individus et des organisations et soulager par là l'Etat surchargé. Mais pour réaliser ce programme, il faut alors que l'Etat se garde de promulguer des mesures légales allant à l'encontre de ces principes ou capables d'en atténuer la portée.

Manifestation de reconnaissance aussi. Envers Dieu tout d'abord qui protège si magnanimement notre œuvre. Reconnaissance aussi envers les pionniers qui partout défrichent le sol et cultivent le vrai esprit de Raiffeisen, envers les 580 Caissiers et les quelques milliers de membres des Comités qui tous à leur place, avec un désintéressement et un dévouement admirables, contribuent à la prospérité de l'œuvre.

Enfin, le congrès de Fribourg a été une manifestation splendide d'unité, de concorde, et de patriotisme. Le mouvement raiffeiseniste est une démonstration éclatante que ni l'instinct de race, ni la communauté de langue, ni la communauté de religion ou de conception politique ne sont nécessaires à l'unité d'une organisation lorsque celle-ci poursuit un idéal commun noble et élevé. Cette unité et cette force nous les devons à une foi commune, à des aspira-

tions semblables et à une même volonté réalisatrice.

Notre crédo, c'est de rester toujours fidèle à l'idéal de Raiffeisen et de notre grand pionnier le curé Traber. Le mouvement raiffeiseniste suisse progressera encore parce que nous saurons en faire toujours un régime d'équité, de bonne foi, de compréhension entre citoyens, de solidarité agissante. Nous saurons maintenir nos organisations fortes pour leur permettre de réaliser pleinement, année après année, les progrès d'ordre moral, économique et social, c'est-à-dire d'atteindre pleinement leur but.

ooo

### La Soirée de réception

Le congrès a officiellement débuté à 3 heures de l'après-midi, par une séance des comités centraux à l'Hôtel Terminus.

L'affluence est considérable dès les premières heures de l'après-midi. Des logements ont dû être réservés pour plus de 300 délégués, nécessitant la mise à contribution, en plus des hôtels, d'une centaine de logements particuliers.

En attendant l'heure du souper, les délégués, l'insigne bien épinglé sur l'habit, parcourent la ville et admirent ses curiosités.

A 8 heures du soir, plus de 400 personnes sont réunies dans la spacieuse salle des Charmettes pour la traditionnelle soirée de réception.

Pendant que les délégués sympathisent entr'eux, les productions et les toasts alterneront durant toute la soirée. A côté des productions d'un excellent orchestre, l'assistance goûte tout particulièrement les petits airs populaires chantés avec brio par les petits garçons de la Maîtrise de St-Jean sous la direction de l'abbé Buchs. Le Groupe d'Armaillis de l'Union Chorale de La Roche charme l'auditoire par la douce mélancolie des chants de la Gruyère et des applaudissements accueillirent aussi M. Meinrad Brodard qui chanta « Le Chevrier » à la Fête des Vignerons de 1927.

M. le curé **Ballaman**, de Belfaux, fonctionne comme major de table. De nombreux toasts furent prononcés.

Tout d'abord **M. Liner**, président de l'Union salue les invités et les délégués.

Il rappelle que les raiffeisenistes étaient déjà venus à Fribourg en 1922. Ils y avaient reçu le meilleur accueil. Les délégués sont revenus aujourd'hui sur les bords de la libre Sarine pour féliciter leurs amis fribourgeois et leurs estimés chefs, et pour leur témoigner leur vive sympathie pour la précieuse collaboration qu'ils apportent à l'œuvre raiffeiseniste suisse. **M. Liner** constate que si

les chiffres ont changé depuis le dernier congrès de Fribourg, il y a quelque chose qui est resté cependant identique, c'est la foi inébranlable en l'idéal de Raiffeisen.

**M. Liner** a des mots flatteurs de félicitations et de gratitude en particulier à l'adresse des membres du clergé fribourgeois qui, dans une compréhension profonde des besoins moraux et sociaux de notre époque travaillent avec un entrain admirable pour la cause raiffeiseniste. Le président adresse aussi un hommage aux autorités qui ont toujours fait preuve de beaucoup de sympathie à l'égard du mouvement raiffeisen.

L'orateur dit qu'en tenant le congrès en Suisse romande, l'Union a voulu ainsi témoigner sa vive sympathie à la Suisse française et montrer aux raiffeisenistes romands combien elle appréciait hautement leur précieuse collaboration. L'idée Raiffeiseniste fait du reste actuellement des progrès réjouissants en Suisse romande, grâce en particulier aux enthousiastes pionniers comme **M. l'abbé Raemy** à Fribourg, **M. Golay** dans le canton de Vaud, **M. le curé Bianchi**, à Genève, **M. Puipe** en Valais et **M. le curé Montavon** dans le Jura Bernois.

**M. Liner** souhaite enfin une cordiale bienvenue à tous et salue respectueusement la présence de **Mme Georges Python**, veuve de l'éminent conseiller d'Etat fribourgeois et de **Mme Python**, nouveau juge fédéral. Il salue aussi spécialement **M. Collaud**, directeur et **M. Dessonnaz**, rédacteur à La Liberté, un vieil ami de notre cause.

Le président de l'Union, que chacun revoit avec plaisir lors de chaque congrès, est vivement ovationné.

Puis c'est au tour de **M. le curé Raemy**, le distingué Président de la Fédération des Caisses de Fribourg romand d'apporter aux délégués le salut des Raiffeisenistes fribourgeois. Il le fait en termes spirituels et élevés :

*Mesdames et Messieurs,*

Soyez les bienvenus sur le sol fribourgeois !

Soyez les bienvenus pour tout ce que vous représentez, pour tout ce que vous voulez, pour tout ce que vous nous apportez : Crédit Raiffeisen, quelle dénomination splendide d'un idéal plus splendide encore !

C'est pour nous Fribourgeois, un honneur et un plaisir particulier de vous offrir l'hospitalité dans notre modeste capitale.

Nous sommes heureux de posséder ce soir et demain, des frères d'armes pacifiques, accourus de toutes les parties de la Suisse. Vous venez le cœur plein d'allégresse participer à cette reconfortante manifestation, vous venez fraterniser avec nous, pour resserrer les liens indissolubles qui nous attachent à la cause commune.

Apparemment, nos congrès se composent d'éléments bien divers : diversité de patries cantonales, diversité de langues, diversité de conditions, diversité de professions, diversité de caractères ; mais en réalité nous formons quand même une seule famille où la fraternité chrétienne n'est pas un vain mot.

Si nos villes comme nos campagnes sont d'aspect et de caractère divers, elles sont toutes également belles, elles ont toutes un même air de famille suisse. On peut leur

appliquer ce que Virgile disait des Néréides : *Facies non omnibus una, nec diversa tamen qualis decet esse sororum*. Elles n'ont pas les mêmes traits et pourtant elles se ressemblent comme il convient à des sœurs. La Suisse ne serait plus la Suisse si les cantons (surtout les romands) venaient à disparaître et si nos 22 patries cantonales venaient à perdre leur autonomie. Nos Caisses Raiffeisen bien que fédérées et rattachées à St-Gall, leur berceau, gardent jalousement leur liberté d'action, leur cachet d'originalité locale et nous pouvons affirmer que nos caisses comme nos cantons (du moins les romands) ne savent pas plus s'asservir aux méthodes de standardisation et de centralisation qui régissent certains peuples que le rossignol ne sait emprisonner son chant dans les limites d'une ritournelle.

*Mesdames et Messieurs,*

Vous êtes à Fribourg. Fribourg a été le berceau de quantité d'œuvres inspirées par la charité chrétienne. C'est à Fribourg que s'est élaborée la charte de la paix entre les classes sociales, et nos institutions Raiffeisen contribuent, elles aussi, à étendre le règne de cette paix bienfaisante dans nos populations rurales.

Fribourg est la ville des ponts : vieux ponts de bois, de pierre, pont suspendu au-dessus des abîmes, ponts massifs et inflexibles que rien ne peut ébranler. Fribourg est la ville des ponts. Nos institutions sont aussi le pont large et solide qui jette ses arches par-dessus les abîmes en apparence infranchissables qui séparent le pauvre du riche ; par elles, nous donnons aux braves travailleurs de nos campagnes l'égalité devant le crédit, la facilité aux humbles de s'élever et d'être sur le même palier que les classes possédantes.

Mais les ponts quels qu'ils soient ne tarderaient pas à s'écrouler si leurs piliers ne reposaient pas sur une base ferme et résistante ; ainsi nos institutions resteraient chancelantes et inférieures à leur tâche si elles ne s'appuyaient sur les principes intangibles que leur fondateur leur a donnés et si ces principes eux-mêmes n'avaient pour assise et pour mobile la grande loi de la charité fraternelle, l'amour du prochain pour Dieu. Et c'est une des grandes missions des Comités centraux et surtout des membres du Bureau de l'Union suisse (et nous sommes heureux de rendre cet hommage à leur dévouement inlassable et souvent ignoré), de maintenir, de développer la moralité dans nos associations et de défendre sans compromission le principe évangélique : Dieu d'abord, les hommes ensuite, l'argent après.

Fribourg est enfin la ville de **M. Python**, qui en est le second fondateur, qui pendant une génération entière a dirigé d'un œil clairvoyant et avec une maîtrise incomparable les destinées du peuple fribourgeois et qui en 1894 déjà lors d'une semaine sociale préconisait la caisse Raiffeisen comme une institution d'une grande portée moralisatrice, sociale et démocratique.

« La démocratie, aimait-il à dire, consiste dans l'amour du pays, dans le dévouement aux intérêts de l'ensemble de la population, dans l'introduction de toutes les institutions qui contribuent à la prospérité générale, la démocratie consiste dans la solidarité, dans l'aide que nous apportons

» à ceux qui sont faibles. Telle est la vraie  
» démocratie. Elle ne dépend point de la  
» fréquence du scrutin, de l'emploi hebdo-  
» madaire des urnes qui peuvent être des  
» moyens utiles dans des circonstances spé-  
» ciales, mais ne sauraient jamais servir de  
» but à la démocratie. Il faut prendre l'idée  
» chrétienne dans toute son amplitude.  
» Quand on lit l'Évangile, on est toujours  
» plus frappé de l'idéal de bonté qui se dé-  
» gage de la personne du Christ. Du cœur,  
» encore du cœur et toujours du cœur ! »

Nos Caisses Raiffeisen s'honorent d'être  
des institutions essentiellement démocratiques.  
Vous, MM. les dirigeants, les cadres,  
les administrateurs, vous continuerez de  
mettre dans votre gestion techniquement  
impeccable du cœur, encore du cœur et tou-  
jours du cœur et nos caisses seront sûre-  
ment un rameau plein de sève et de vie de  
l'arbre helvétique.

Notre congrès s'ouvre à une époque qui  
enregistre une véritable révolution économi-  
que mondiale. Aussi, notre assemblée ne  
manquera pas d'être précieuse et utile pour  
toutes nos institutions qui ont admirable-  
ment servi de canaux collecteurs pour drai-  
ner les innombrables gouttelettes que sont  
les épargnes individuelles pour irriguer et  
fertiliser directement les paroisses rurales et  
indirectement l'économie nationale. Mais à  
son tour l'économie nationale est menacée  
d'être entraînée vers l'inconnu par de nou-  
veaux et puissants courants internationaux  
et même vers l'inflation qu'il faut conjurer  
à tout prix.

Nos institutions ne peuvent pas se désin-  
téresser de ces nouveaux et grands cou-  
rants et de ces nouveaux dangers qui peu-  
vent compromettre leur vitalité. Il est donc  
bon, dans ces périodes de crise, de serrer  
les coudes et de faire l'inventaire et surtout  
le faisceau des forces capables de lutter  
contre la défaillance et le défaitisme. La  
crise est d'autant plus redoutable que ses  
causes et ses remèdes sont à rechercher  
dans l'ordre international. Il faut donc que  
nationalement notre économie puisse résis-  
ter mieux par une concentration de toutes  
les forces vives et saines du pays. Parmi  
ces forces, il n'en est pas de plus importan-  
tes que les classes moyennes, urbaines et  
rurales. Et l'organisation qui chez nous est  
peut-être une des plus représentatives des  
intérêts communs de ces classes moyennes  
rurales est notre Union avec son Bureau et  
son service de révision. Le Bureau de l'U-  
nion est, en tout cas, devenu le cerveau, le  
centre idéal d'études, de recherches, de do-  
cumentations par excellence pour tout ce  
qui touche aux questions de crédit Raiffei-  
sen. Au milieu des épreuves que nous tra-  
versons, les Caisses Raiffeisen suisses de-  
meurent particulièrement saines et capables  
de résister à la tempête et de continuer,  
dans le calme et la confiance et sous la pro-  
tection du Tout-Puissant et du Bureau Cen-  
tral, leur œuvre de soutien et d'appui aux  
classes laborieuses de l'agriculture.

Et pour cela, n'oublions jamais de consi-  
dérer notre Union suisse comme une grande  
famille professionnelle basée sur le devoir  
social qui impose à chacun de nous de ne  
pas vivre en égoïste, mais en chrétien con-  
scient de la fraternité qui nous unit les uns  
aux autres. Il importe plus que jamais d'être  
fidèle à ce devoir de l'amour fraternel à  
cette heure où devient plus menaçant que

jamais l'assaut mené contre la civilisation  
chrétienne, contre la famille et la patrie  
par des prédicateurs de doctrine de mort  
qui veulent opposer la haine homicide à la  
fraternelle et pacifique doctrine du Christ  
résumée par cette formule immortelle : « Ai-  
mez-vous les uns les autres ».

La cause qui nous est chère est ainsi par-  
mi les plus utiles, les plus nécessaires. L'ar-  
bre planté, il y a trente ans, dans la Suisse  
allemande par l'inoubliable M. le curé Tra-  
ber et dans la Suisse romande par M. le  
Pasteur Rochat, soigné, fertilisé abondam-  
ment et même taillé d'une main experte par  
le Bureau central a poussé des racines pro-  
fondes et étendues. Qu'il ne cesse de croître  
en hauteur, comme le chêne, mais que ses  
frondaisons se multiplient et s'étendent en-  
core pour abriter de leur ombre rafraîchis-  
sante les paysans suisses.

C'est pourquoi Fribourg vous accueille  
sans faste, mais de toute son âme, comme  
on accueille des frères de cœur, des frères  
de pensées. Soyez encore une fois les bien-  
venus dans les murs inviolés de la ville  
libre et près de son tilleul héroïque !

Le sympathique pionnier fribourgeois  
est vivement applaudi.

**M. Sturny**, député, président de la  
Fédération de Fribourg allemand prend  
ensuite la parole. Il expose en particu-  
lier le développement de l'idée raiffei-  
seniste dans la Singine et rappelle l'œu-  
vre d'apôtre accomplie particulièrement  
par M. le directeur Schwaller, ancien  
président du Conseil de surveillance de  
l'Union, qu'un voyage à l'étranger em-  
pêche malheureusement d'assister à la  
réunion de ce soir.

M. Sturny est applaudi, ainsi que M.  
Federer, secrétaire de la Fédération  
St-Galloise qui parle de Fribourg et de  
son passé glorieux. M. Federer lève son  
verre à la prospérité des Caisses fri-  
bourgeoises, des Caisses suisses et du  
mouvement tout entier.

Et selon la tradition, la soirée se ter-  
mine de digne façon par l'« Hymne na-  
tional » chanté debout par l'assistance.

Des trams spéciaux ramènent ensui-  
te dans leurs hôtels respectifs les délè-  
gués tout heureux des belles heures  
ainsi passées dans cette ambiance de  
cordialité et d'amitié confédérales qui  
règne toujours lors de nos réunions.

\*\*

## La XXX<sup>me</sup> assemblée générale de l'Union Suisse des Caisses de Crédit Mutuel

Dès le lever du jour, l'animation est  
grande dans la ville de Fribourg, si pai-  
sible d'ordinaire. Les premiers trains  
du matin déversent des flots de délè-  
gués qui viennent se joindre à ceux qui  
sont déjà arrivés la veille. De la Gruyère,  
du canton de Vaud, de puissants  
auto-cars amènent les raiffeisenistes.

Un soleil radieux se met de la partie  
et la brise du matin fait flotter gaîment  
les drapeaux et les oriflammes qui dé-  
corent les hôtels et les bâtiments pu-  
blics. En ce jour de printemps, la ville  
de Fribourg a un air de fête et elle sour-  
rit aimablement aux délégués.

À 9  $\frac{1}{4}$  heures, tout le monde se pres-  
se vers le « Cinéma Capitole » où a lieu  
l'assemblée générale. Le contrôle habi-  
tuel des procurations à l'entrée du lo-  
cal est rapidement liquidé. La salle du  
« Capitole » est spacieuse et agréable.  
L'acoustique y est remarquable, com-  
me il doit naturellement l'être dans un  
temple du film sonore. Malgré l'affluen-  
ce considérable, tous les délégués trou-  
vent une place confortable qui leur per-  
mettra de suivre aisément et sans fati-  
gue les débats.

La liste de présence fait constater  
que 259 Caisses sont représentées par  
718 délégués venus de 18 cantons diffé-  
rents. La délégation fribourgeoise est  
naturellement particulièrement nom-  
breuse. Mais les autres cantons ro-  
mands et toute la Suisse alémanique  
sont aussi fortement représentés. Pour  
la première fois, le canton de Neuchâ-  
tel figure sur la liste de présence avec  
un délégué et la Suisse romanche est  
représentée aussi pour la première fois  
à une assemblée de l'Union par deux  
délégués venus de Munster, dans l'En-  
gadine, à la frontière du Tirol.

Sur la scène magnifiquement décorée  
d'ortensias et de plantes vertes et que  
drape un immense drapeau fédéral, les  
Conseils de l'Union ont pris place. Aux  
premiers bancs se trouvent les officiels  
et les invités.

La sonnette présidentielle retentit  
quelques minutes seulement après  
l'heure fixée, et M. Joseph Liner, pré-  
sident de l'Union ouvre les débats en  
prononçant en allemand l'allocution  
inaugurale suivante que M. Auguste  
Golay, membre du Comité Central pré-  
sente ensuite immédiatement en fran-  
çais.

## Discours d'ouverture du président de l'Union

Messieurs les invités,  
Messieurs les délégués,

Nous avons de nouveau l'honneur d'ap-  
porter le salut du Comité de Direction de  
l'Union Suisse aux représentants des Cai-  
sses de Crédit Mutuel réunis en Congrès an-  
nuel. La vue de cette assemblée imposante  
nous remplit le cœur de joie. Par leur par-  
ticipation si nombreuse, les dirigeants des  
Caisses de prêts du système Raiffeisen  
viennent manifester tout l'intérêt qu'ils por-  
tent au développement de nos organisations  
de crédit et de notre Union. Dans les temps  
difficiles que nous traversons, nous avons



du moins la satisfaction de voir que c'est précisément dans de pareilles conjonctures que les Caisses Raiffeisen exercent une action grandement utile et bienfaisante. Leur situation solide et leur Union toujours plus puissante nous permettent d'envisager avec une joyeuse confiance un nouvel essor de notre mouvement. Une Caisse locale bien dirigée et administrée avec prudence peut contribuer avec succès dans son rayon d'activité à maintenir des existences menacées en rétablissant des situations compromises. Ainsi nos 580 Caisses suisses travaillent toutes dans le même esprit en vue de l'intérêt général et demeurent de fermes soutiens des classes moyennes de notre pays. Si l'assemblée de ce jour concourt à ce but, si elle suscite chez ses participants un nouvel enthousiasme et une joyeuse confiance, elle accomplira en même temps une bonne œuvre patriotique. Nos organisations ne veulent pas démolir, mais édifier, conserver la correction et l'honnêteté en affaires, accorder des crédits avec prudence et conformément aux statuts et ainsi elles pourront accomplir une action d'assainissement et raffermir la confiance.

Tous nous voulons nous vouer à cette tâche. Les paysans, les artisans suisses et toute la classe moyenne constituent encore les meilleurs soutiens d'une vie économique bien ordonnée, d'un état politique sain, formant une bourgeoisie libre dont le civisme chrétien dévoué à la chose publique veille avec soin sur notre vieille démocratie.

Soyez tous les bienvenus dans ce Canton de Fribourg, point de jonction du pays romand et de la terre alémanique. Nous adressons un salut tout particulier à nos délégués de la Suisse occidentale et tout spécialement à nos amis raiffeisenistes fribourgeois. C'est pour leur fournir l'occasion d'assister en grand nombre à un Congrès Raiffeiseniste suisse et pour les remercier de leur fidélité à notre Union que nous venons tenir cette année nos assises générales à Fribourg. Nous vous saluons, Messieurs les délégués accourus de 18 cantons, pour témoigner de votre intérêt à notre cause, pour prendre part à nos délibérations et pour contribuer au succès de cette journée afin qu'elle procure à tous d'heureuses et bienfaisantes impressions.

Nous adressons un salut particulièrement chaleureux aux hôtes distingués qui ont bien voulu nous honorer de leur présence : Nous saluons d'abord M. le Dr. *Piller*, Conseiller d'Etat de Fribourg, qui a très aimablement accepté de venir nous entretenir aujourd'hui de questions de toute actualité. Nous saluons en lui le très estimé représentant du gouvernement fribourgeois qui a déjà depuis longtemps témoigné sa sympathie aux Caisses Raiffeisen.

Nous saluons M. le conseiller national *Pierre Aeby*, syndic de Fribourg, et M. *Collaud*, l'actif directeur de l'Ecole d'agriculture de Grangeneuve.

Nous saluons toujours avec plaisir M. *Muller*, Directeur de l'Office fiduciaire de Zoug, le reviseur avisé de notre Caisse Centrale.

Nous saluons enfin les représentants de la presse, en particulier MM. les rédacteurs de *La Liberté*, des *Freiburger Nachrichten* et du *Paysan fribourgeois* qui ont toujours ouvert leurs colonnes avec beaucoup d'empressement à la cause qui nous est chère.

Nous vous souhaitons à tous une très cordiale et chaleureuse bienvenue. Votre présence nous est un bienfaisant témoignage de sympathie, un précieux encouragement à poursuivre le travail avec beaucoup plus d'ardeur au service de la noble cause raiffeiseniste et nous vous exprimons nos vifs remerciements.

Nous avons le très grand plaisir de vous annoncer que le Chef du Département fédéral des finances, M. le Conseiller fédéral *Musy*, a bien voulu prendre part à notre Congrès et qu'il arrivera au milieu de nous dans la matinée.

Il y a quelques jours est décédé à l'âge de 80 ans, M. le colonel *Repond*, de Belfaux, où il fonda la première Caisse Raiffeisen en Fribourg romand, en 1907. Il fit aussi des conférences pour répandre les idées de Raiffeisen dans le Bas-Valais ; il fut un ami de M. le curé *Traber* et a traduit en français les statuts de notre Union à laquelle il a toujours témoigné sa sympathie dans la suite.

*(L'assemblée se lève pour honorer la mémoire du défunt).*

Je constate que la présente assemblée a été régulièrement convoquée, conformément aux statuts avec l'ordre du jour réglementaire et je déclare ouverte la 30<sup>me</sup> assemblée générale ordinaire de l'Union suisse.

ooo

L'ordre du jour appelle ensuite

## **l'élection du bureau de l'assemblée**

Sont proposés et élus par acclamations :

Président : M. **J. Liner**, président de l'Union.

Scrutateurs : M. l'abbé **M. Bianchi**, curé, Avusy (Genève) ; M. le colonel **Decollogny**, député, Apples (Vaud) ; M. **A. Muller**, ing. agr. député, Olten ; M. **A. Schlatter**, président, Ebnat (St-Gall).

M. **J. Heuberger**, secrétaire de l'Union fonctionne comme traducteur. MM.

**E. Bucheler** et **H. Serex**, reviseurs de l'Union, tiennent le procès-verbal.

ooo

M. **Joseph Stadelmann**, directeur, prend place à la tribune pour la lecture du rapport sur l'activité de notre Caisse centrale. Il s'exprime comme suit :

## **Rapport sur l'activité de la Caisse Centrale**

*Messieurs les invités,  
Messieurs les délégués,*

Les historiens qui écriront plus tard l'histoire économique de notre époque ne manqueront certainement pas de citer 1932 comme une année de crise intense. Restrictions d'importations, contingentements, barrières douanières, difficultés monétaires, actions de secours de tous genres en sont les signes les plus évidents. Par le fait que les capitaux ordinairement utilisés dans le commerce et l'industrie sont momentanément sans emploi, les époques de marasme éco-

nomique sont toujours caractérisées par une pléthore de disponibilités et des bas taux d'intérêt. C'est bien aussi cette situation qu'a présenté le marché monétaire suisse durant l'année écoulée. L'argent liquide a été excessivement abondant et les taux insignifiants, parfois même absolument inexistant. Le taux d'escompte de la Banque Nationale est resté de 2 % et le rendement des fonds publics de premier choix a diminué de 4 % à 3,7 %. Quant au taux hypothécaire, sa moyenne était de 4 ¼ % à la fin de l'année et une réduction à 4 % — soit au-dessous du niveau d'avant-guerre — est actuellement en voie d'exécution.

La gérance d'une Caisse Centrale comme la nôtre est particulièrement ardue dans les temps troublés que nous traversons, où chaque semaine, chaque jour même nous réservent des surprises nouvelles et où les événements viennent brusquement anéantir les théories les mieux échafaudées. Tirer toujours les justes conclusions des événements et prendre les dispositions en conséquence est souvent une tâche délicate. Mais comme en matière de crédit et de banque les vieilles et saines traditions sont celles qui offrent le plus de consistance et de sécurité, nous nous sommes toujours rigoureusement tenus à la ligne de conduite qui a de tous temps été celle des banques sagement administrées savoir :

liquidité — répartition des risques — sûreté des placements.

### **I. La liquidité**

Une constante et suffisante capacité de paiement est nécessaire. D'elle dépend dans une large mesure la confiance des déposants. C'est ce qui a été démontré par la crise bancaire aux Etats-Unis, et par les événements qui sont intervenus chez nos voisins du nord. Une grande banque suisse n'a-t-elle pas dû également rembourser en une seule année plus de 140 millions de francs, soit le 40 % de son bilan, rendant même une intervention de l'Etat nécessaire pour éviter une débâcle ? La question de la liquidité est doublement importante pour une Caisse Centrale comme la nôtre qui a pour mission de sauvegarder le crédit et le prestige de près de 600 Caisses locales et qui doit pouvoir satisfaire promptement à leurs besoins. Les considérations de liquidité doivent forcément primer celles de la rentabilité. C'est bien aussi ce qui a eu lieu et à certaines époques plusieurs millions de francs ont été mobilisés et tenus liquides sans intérêt, pour être prêts à toute alerte. Nous disposons également, en vue d'une saine capacité de paiement, d'un portefeuille d'effets de 3 millions de francs et d'un portefeuille de fonds publics de 10 millions de francs. Pour les besoins extraordinaires, nous conservons aussi presque toujours intact notre crédit d'escompte à la Banque Nationale. Toutefois nous devons néanmoins relever que pour maintenir constamment une saine capacité de paiement, nous avons aussi besoin de la collaboration et de l'appui dans ce domaine des Caisses affiliées elles-mêmes. Les Caisses doivent s'efforcer de maintenir une réserve de disponibilités à la Caisse Centrale de 5 à 10 % de leur bilan. En temps de crise, il n'y a aucune prescription statutaire qui oblige les Caisses à prendre en considération toutes les demandes de crédit qui leur sont présentées ; par con-

tre les Caisses ont l'obligation absolue de rembourser toujours promptement, à réquisition, les dépôts qui leur sont confiés. On doit se garder en conséquence d'immobiliser tous ses capitaux par exemple en prêts hypothécaires, en se fiant uniquement au crédit de l'Union pour satisfaire aux retraits qui peuvent se présenter. Pour faciliter aux Caisses le maintien d'une saine liquidité individuelle, la Caisse Centrale a bonifié encore durant toute l'année un taux de 3 % en compte courant à vue, ceci bien qu'elle ne reçût elle-même plus aucun intérêt pour de semblables comptes dès le 1er avril.

## II. Répartition des risques

Comme la Caisse centrale exerce son activité sur tout le territoire de la Confédération, dans des milieux touchant non seulement à l'agriculture, mais encore à l'artisanat, aux arts et métiers, il est possible d'obtenir une bonne répartition des risques, aussi bien au point de vue territorial qu'au point de vue professionnel. Les constatations faites l'an dernier ont démontré aussi que les différentes régions ne subissent pas les répercussions de la crise dans une mesure identique, ce qui contribue aussi à répartir les risques.

Le bilan de la Caisse Centrale est également sainement équilibré au point de vue des risques. Le 30 % des actifs environ est constitué par les avances aux Caisses affiliées, lesquelles sont toutes à responsabilité illimitée des sociétaires. Le 22 % environ est investi en fonds publics et en papiers-valeurs des Banques cantonales. 4 % sont représentés par des prêts aux Communes et aux corporations et 20 % par des créances hypothécaires de premier choix.

## III. La sûreté des placements

Seuls les placements de toute sécurité sont jugés dignes d'entrer en ligne de compte pour l'utilisation de nos disponibilités.

La majeure partie de nos fonds repose chez les Caisses affiliées que nous contrôlons périodiquement et que nous surveillons. Nos portefeuilles contiennent des papiers-valeurs de premier choix, en majeure partie avec garantie de la Confédération, des cantons et des communes, ainsi que des créances hypothécaires de premier rang.

Avec un bilan de près de 40 millions, nous n'avons subi aucune perte l'an dernier et tous nos actifs peuvent être évalués à 100 %. Les fonds publics ont été inventoriés de façon prudente, afin de nous mettre à l'abri des effondrements de cours semblables à ceux qui sont intervenus la semaine dernière.

Il est naturel qu'en satisfaisant aux exigences de la liquidité, de la répartition des risques et de la sécurité des placements, nous avons dû alors nous contenter d'un rendement modeste. Les placements de tout repos n'ont jamais rapporté de gros intérêts. L'excédent de l'exercice de la Caisse Centrale est en conséquence modeste cette année encore : toute proportion gardée, il est inférieur au bénéfice qui a été réalisé par les Caisses locales. Néanmoins, il est possible de bonifier encore un intérêt de 5 % aux parts sociales et de verser Fr. 80.000 au fonds de réserve qui atteindra ainsi Fr. 680.000. Et si un résultat encore aussi favorable a pu être obtenu, ce n'est pas en dernier lieu grâce à notre simple appareil administratif.

### Messieurs les délégués,

Le Conseil de surveillance traitera encore dans son rapport certaines questions touchant l'administration de la Caisse Centrale. Nous croyons ainsi pouvoir nous dispenser de vous présenter ici de plus amples détails.

Au début de l'année, nous nous sommes posés à nouveau la question :

Etant données les perturbations de la vie économique et financière, comment servirons-nous le mieux les intérêts des Caisses locales ?

Nous n'avons pas été chercher bien loin la réponse à cette question. Nous croyons servir le mieux les intérêts des Caisses affiliées en appliquant le programme que nous venons de vous esquisser. Nous devons reconnaître, il est vrai, que l'application de ce programme ne nous permet pas de grands écarts et en particulier qu'elle réduit considérablement les possibilités de gains. Mais en somme, la Caisse Centrale n'a-t-elle pas pour but de soutenir efficacement les Caisses affiliées, d'être la citadelle inébranlable sur laquelle elles puissent s'appuyer en toute sécurité ? Notre Caisse Centrale doit être l'épine dorsale de tout le mouvement raiffeisen suisse ; sa mission est de lui garder cette indépendance qui dès le début, a été sa fierté et sa force.

### Chers Raiffeisenistes,

Nous vous exprimons notre vive gratitude pour la précieuse collaboration que vous nous apportez. Forts de votre appui à l'avenir encore, nous espérons maintenir sur une base saine et robuste ce qui a été édifié jusqu'à ce jour, en nous inspirant de la devise de Raiffeisen :

**ÊTRE INDÉPENDANT  
POUR BIEN SERVIR**

o o o

A M. le directeur Stadelmann, succède ensuite à la tribune M. J. Heuberger, secrétaire de l'Union, qui présente le

## Rapport sur la situation des Caisses affiliées et sur l'activité de l'Office de revision de l'Union

Monsieur le Président,  
Messieurs les invités,  
Chers Raiffeisenistes,

Permettez-nous de présenter tout d'abord devant vous, dans ses grandes lignes, la situation des Caisses affiliées et le développement réalisé au cours de l'année écoulée, pour jeter ensuite un coup d'œil vers l'avenir.

Nous puissions la matière qui nous est nécessaire à cet effet dans la statistique générale qui vient d'être terminée et dans les multiples constatations faites lors des revisions.

### Messieurs les délégués,

Etant donné la crise qui non seulement diminue les recettes naturelles de l'agriculture, mais atténue encore dans une forte mesure l'esprit d'initiative, on aurait pu s'attendre à ce que la marche en avant rapide et constante qu'avait enregistré le mouvement Raiffeisen durant les 10 dernières années dût subir un certain arrêt. Or, au lieu de cet arrêt, nous avons l'agréable

surprise de constater au contraire des progrès presque sur toute la ligne et un développement des plus réjouissants du chiffre du bilan des Caisses affiliées. Alors que les grandes banques voient de nouveau leur bilan diminuer de 9,4 % et que les banques cantonales ne progressent que dans la proportion de 1,7 %, les Caisses Raiffeisen présentent une augmentation du chiffre global de leurs bilans de 9 %, c'est-à-dire que la somme des dépôts confiés et des réserves accumulées s'est accrue de 27 millions et atteint aujourd'hui près de 325 millions de francs. Il convient cependant de ne pas tirer de ce résultat des conclusions déplacées sur la situation de l'agriculture, ce résultat étant dû avant tout au fait que des capitaux agricoles déposés dans les banques urbaines affluent petit à petit vers nos Caisses rurales. Les dépôts d'épargne, à eux seuls, se sont majorés dans la proportion de 10,2 % et atteignent maintenant 159,1 millions. Les nouveaux carnets créés ont été plus nombreux encore que durant le précédent exercice ; l'augmentation pour l'an dernier est de 10,313 carnets portant ainsi à 152,853 le nombre des déposants d'épargne. Des 571 Caisses affiliées, 56 seulement ont vu leur bilan légèrement diminuer, 7 sont restées sur leurs positions et 508 enregistrent une augmentation.

A côté du canton montagnard du Valais, la plus forte augmentation des dépôts confiés provient des cantons de Thurgovie, Lucerne, Soleure et Argovie. Dans ce dernier canton, le développement a été favorisé par le fait que les dépôts auprès des Caisses Raiffeisen ont été admis officiellement comme placements pupillaires.

Le nombre des Caisses affiliées a passé de 541 à 571. Si l'on tient compte encore des fondations intervenues au début de la nouvelle année, l'Union compte actuellement 578 Caisses affiliées. Il y a eu 31 fondations l'an dernier. Par contre, une Caisse s'est retirée du faisceau de l'Union, pour éviter une exclusion imminente motivée par de continuelles violations des statuts.

La nouvelle loi fédérale sur les banques actuellement à l'étude prévoit l'introduction de la revision professionnelle obligatoire que nous avons préconisée depuis longtemps déjà. On pourra ainsi empêcher que les instituts qui restent en marge du mouvement puissent porter indirectement atteinte au prestige des Caisses Raiffeisen sainement administrées et revisées.

Les nouvelles fondations ont été particulièrement nombreuses dans l'Oberland bernois et dans le canton de Soleure. Tous les cantons suisses possèdent des Caisses à l'exception de Zoug et de Bâle-Ville.

L'effectif des membres est de 50,386 en augmentation de 3068 sur l'an dernier.

L'excédent net de l'exercice est de Fr. 886,357 pour l'ensemble des Caisses, portant les réserves à Fr. 9,3 millions, c'est-à-dire à environ 3 % de la somme du bilan. Le fait que le bénéfice net réalisé n'excède à peine 0,27 % et les frais d'administration seulement un tiers % du chiffre du bilan met particulièrement bien en relief le vrai caractère utilitaire des Caisses Raiffeisen. Les pertes se sont limitées à quelques cas exceptionnels et leur montant n'excède guère Fr. 50.000.—

Si les succès réalisés en 1932 viennent s'aligner de très honorable façon à ceux des années précédentes, la situation inté-

rière des Caisses reste d'une manière générale, satisfaisante aussi. Les 489 revisions effectuées par nos inspecteurs ont permis de constater tout le dévouement, l'abnégation et la prévoyance qui sont déployés dans l'administration des Caisses. La technique comptable générale s'est encore améliorée depuis l'édition du précis de comptabilité. Au point de vue matériel, la situation reste absolument saine et satisfaisante partout où les organes dirigeants — alliant toujours un sain idéalisme à un sens avisé des affaires — ont toujours suivi une politique saine et prévoyante dans l'octroi des crédits et appliqué une stricte discipline dans le paiement des intérêts et des amortissements.

*La tâche primordiale des organes des Caisses locales est aujourd'hui de surveiller étroitement les prêts et les crédits.* Quant aux nouvelles affaires, une certaine réserve et beaucoup de prudence sont de rigueur en égard aux conjonctures économiques actuelles et aux mesures extraordinaires légales de crise qui sont promulguées.

Les Caisses Raiffeisen ont toujours appliqué des conditions favorables à leurs sociétaires. En égard à la pénible situation actuelle de l'agriculture, elles ont réduit encore néanmoins leurs taux débiteurs. En maints endroits se sont même elles qui ont déclenché le mouvement général de baisse. Cette réduction n'a pu avoir lieu naturellement sans une diminution équivalente des taux créanciers appliqués. Ces derniers se meuvent cependant encore partout au moins au niveau de ceux payés par les établissements officiels et constituent toujours pour les déposants une équitable prime à l'épargne.

Sans se départir du principe de Raiffeisen qui énonce que l'aide à soi-même est le seul élément régénérateur par excellence, les Caisses ont collaboré dans plusieurs cantons aux actions de secours instituées en faveur des agriculteurs obérés. Comme nos organisations se sont toujours appliquées à faire bénéficier leurs débiteurs de taux favorables et qu'elles ne disposent que de réserves minimales, on ne saurait logiquement exiger d'elles des sacrifices susceptibles de porter atteinte à une assise saine ou même capables de compromettre et de réduire à néant le travail constructif persévérant qui a été accompli au cours des années.

On sait que pour parer en partie aux effets de la crise sur certains établissements de banque, la Confédération a institué une Caisse fédérale de prêts. Dernièrement également une banque a dû être renflouée au moyen d'une vaste action de secours. Ces constatations ne diminuent toutefois d'aucune façon notre volonté de nous élever toujours par la seule force de nos bras ; au contraire ces constatations fortifient plutôt notre volonté de résistance pour traverser seuls la passe difficile de l'heure présente.

*Chers Raiffeisenistes,*

Des chiffres imposants illustrent l'admirable succès de votre travail de l'an dernier. 325 millions de francs de dépôts ruraux ! Pour nos modestes organisations rurales, ceci constitue un témoignage de confiance qui est digne de procurer une légitime satisfaction à tous les collaborateurs et les amis de la cause raiffeiseniste. Ce résultat du dernier exercice montre non seulement combien est estimé le travail inlassable des

caissiers et des membres des comités, mais ce résultat démontre une compréhension générale plus accentuée pour la conception qui est celle de nos Caisses Raiffeisen de faire travailler sainement les capitaux, de les faire servir — le peuple et la nation.

*La tâche la plus importante et la plus délicate de l'heure présente est de gérer de façon avisée ces 325 millions, de manière à se montrer toujours absolument dignes de cette magnifique confiance, qui est témoignée aux Caisses Raiffeisen suisses. Toutes les énergies et toutes les intelligences doivent être mobilisées et les efforts coordonnés dans ce but.* Nous devons conserver intact cet édifice que nous avons maçonné petit à petit depuis 30 ans, de nos propres forces, sans aide de l'Etat, par un travail opiniâtre et un déploiement considérable d'entraide sociale, de prudence et de dévouement. Nous conserverons ainsi alors notre indépendance complète et nous pourrions collaborer efficacement à l'œuvre de restauration de notre agriculture nationale.

Cette tâche particulière comment parviendrons-nous à la réaliser ?

1. En maintenant l'unité et la concorde qui nous ont déjà rendus forts ;
2. En restant immuablement fidèles aux principes de Raiffeisen ;
3. Si l'Etat ne promulgue pas des mesures légales portant atteinte aux contrats conclus sur la bonne foi et le respect naturel des engagements librement consentis, et
4. surtout si la Divine Providence daigne à l'avenir encore, comme jusqu'à maintenant, protéger et bénir notre œuvre.

\* \* \*

M. le Conseiller fédéral **J. Musy**, Chef du Département fédéral des finances, a bien voulu honorer l'assemblée de sa présence. C'est la première fois qu'un Conseiller fédéral prend directement part à une de nos réunions annuelles.

Sur l'invitation du président qui lui souhaite une cordiale bienvenue parmi les raiffeisenistes et aux applaudissements frénétiques de l'assistance, M. le Conseiller fédéral Musy monte à la tribune.

Dans un exposé concis et simple, bien adapté à son auditoire, et s'exprimant d'abord en français pour terminer ensuite en allemand, le distingué ministre des finances de la Confédération passe en revue quelques problèmes de toute actualité.

Nous reproduisons in extenso les paroles de notre éminent magistrat :

### Discours de M. le conseiller fédéral Musy

Je suis très heureux de profiter de l'occasion qui m'est donnée par la réunion de tous les délégués raiffeisenistes, à Fribourg, pour vous apporter ici l'expression de ma très vive sympathie.

Voilà bientôt 14 ans que je suis chef du Département des finances. J'ai vu dès lors beaucoup de banquiers, et quelques-uns m'ont donné bien des soucis ! Je suis heureux que vous ne m'en ayez jamais faits,

grâce à la sagesse avec laquelle vous gérez vos affaires.

Développer dans le peuple le sens de l'épargne et en même temps mettre l'argent à la disposition de ceux qui en ont besoin, est une belle affirmation de mutualité.

Il y a quelque temps, j'ai lu dans un livre qu'au fond le sens de l'épargne est la caractéristique des peuples civilisés et que le sauvage n'épargne pas. C'est vrai, dans nos peuples d'occident, on peut remarquer un sens développé de l'épargne et en Suisse particulièrement, on constate avec satisfaction ce sens prononcé de l'épargne qui est le chemin de l'accession à la petite propriété.

On parle beaucoup du danger bolcheviste du danger marxiste. Pour moi, le christianisme restera la digue sur laquelle viendront se briser les efforts du bolchevisme.

La petite propriété est incontestablement le régime économique le mieux apte à résister au communisme. On entend souvent dire : L'Europe occidentale ne court aucun danger, la petite propriété est si bien développée ! Il est vrai qu'elle est mieux développée qu'ailleurs. Mais le nombre de ceux qui ne possèdent rien est de beaucoup supérieur à celui de ceux qui possèdent quelque chose.

Ceux qui développent le sens de l'épargne, remplissent une œuvre de sauvetage public très intéressante. Vous avez raison, Monsieur le Président, d'exercer un contrôle sérieux sur toutes les opérations. Il faut incontestablement que toute votre activité soit inspirée du sens de la solidarité, de l'esprit de charité, du désir d'être utile à ceux qui ont besoin d'être secourus. Il faut à tout instant et toujours savoir exactement où l'on en est. La propriété est dans l'ordre. C'est là sa racine.

Vous avez parlé du contrôle des banques. Je le veux et nous l'aurons. L'idée n'est cependant pas bien populaire. Il faut reconnaître aussi que, en général, nos banques ont parfaitement résisté à la crise. Mais nous n'en sommes pas au bout et il y aura peut-être des moments plus graves encore. En comparant la manière d'agir de nos banques avec celle des banques américaines, je constate que nous avons le droit d'être fiers de notre crédit public. La plus grande partie de nos banques, peut-être le 85 %, sont déjà soumises à un contrôle. Mais s'il y avait une seule banque non contrôlée, j'estime qu'il faudrait créer un contrôle.

L'Etat ne doit pas être banquier. Mais il faut mettre l'épargne à l'abri du danger. Il n'y a rien de plus triste que la débâcle d'une banque où l'on voit perdre les épargnants.

Le rôle du banquier est un rôle extrêmement redoutable. Il est dispensateur du crédit public. Quelle responsabilité ! Je ne me fais point d'illusions. On ne peut remplacer la direction par le contrôle. La véritable sécurité, c'est une direction toujours honnête et habile. Mais le contrôle, lui, est l'activité complémentaire que nous voulons exiger de toutes les banques, petites et grandes ; chaque banque doit avoir un contrôle correspondant à son activité.

Le Département des finances et la Banque Nationale Suisse feront les efforts nécessaires pour que jamais l'épargne suisse soit exposée aux dangers de l'inflation. Pour protéger l'épargne, vous l'administrez, vous



la placez avec le souci de pouvoir la rendre intégralement quand l'heure sera venue de la rendre aux déposants. Et il faut que ce soit sous la forme de francs qui n'ont pas été dévalorisés !

J'entends dire quelquefois dans certains milieux : Mais, l'inflation n'est-elle pas la planche de salut pour le débiteur hypothécaire ? Par ce moyen je paierais mes dettes avec le produit de la vente d'une seule vache. Ce serait pour moi le salut. Donc je réclame l'inflation.

L'Autriche, la France, l'Italie ont vécu l'inflation. Là-bas, le débiteur a été effectivement libéré de ses dettes. Il y a quelques semaines, j'ai eu l'occasion de m'entretenir avec un homme d'Etat, qui est un des chefs du gouvernement d'un Etat voisin où l'inflation a ruiné l'agriculture et le peuple entier. Cet homme d'Etat me disait que si dans son pays un magistrat parlait à l'heure actuelle de l'inflation, il courait le risque de se faire assommer. Oui, on a que trop connu dans ce pays, le fléau que déchaîne la dépréciation de l'argent.

Allez une fois dans le Schwarzwald, ce n'est pas si loin, ou au Vorarlberg, en Italie. Entretenez-vous avec les paysans et demandez-leur quelle est leur situation et si les prix sont plus favorables chez eux que dans notre pays ? Tous ceux qui se donnent la peine d'examiner objectivement la situation, et qui veulent émettre leur opinion en toute conscience et en toute franchise reconnaîtront sans ambage qu'il n'y a qu'une seule voie qui s'offre à une nation qui veut conduire son peuple au progrès : la voie de la saine politique monétaire.

Oui, Messieurs, la Suisse peut, la Suisse doit et la Suisse gardera la parité de l'or, qui est celle du régime actuel.

Il ne faut pas seulement songer que l'inflation libérerait le débiteur de ses dettes. Il faut penser aussi à ceux qui ont accumulé quelque épargne à la sueur de leur front. Certes, celui qui se dit égoïstement : Que m'importent les autres pourvu que MOI j'y trouve mon avantage ! ne peut penser à ceux qui péniblement et durant de longues années ont économisé et épargné. Mais ce raisonnement nous ne pouvons l'admettre.

La situation est devenue difficile pour les petits paysans. J'ai dit, il y a longtemps déjà : la grosse tentation se présentera un jour. Les paysans obérés se diront que l'inflation pourra éventuellement les sauver. Nous devons en conséquence aider ces petits paysans à se tirer d'affaire par un moyen autre que celui qui causerait la ruine pour beaucoup. Solidarité, entr'aide, voilà ce qui permettra à la Suisse de surmonter la crise.

Mais de quels moyens dispose-t-on pour sauver la situation ?

Suffirait-il de tenir simplement à disposition et d'éparpiller quelques millions ? Non, il ne convient pas maintenant de distribuer quelques sous aux paysans pour leur permettre de payer leurs intérêts. Ce ne serait que les banques qui en bénéficieraient. Or nous ne voulons pas servir ainsi les intérêts des banques, pas seulement ceux des... Caisses Raiffeisen !

Non, ce qui est nécessaire, c'est une action de dégrèvement. Et à ce sujet je dois

constater que les Caisses Raiffeisen ont déjà rendu d'immenses services en tenant à disposition de l'argent à un taux favorable. Où le petit paysan prendra-t-il l'argent nécessaire pour payer ses intérêts, si on lui réclame des taux de 5%, 5½% et davantage même comme c'est encore le cas dans notre pays, et particulièrement en Suisse romande. Le pauvre homme peinera chaque jour pour être plus pauvre à la fin qu'au début de l'année.

Il faut être plus raisonnable dans ce domaine. Les grandes banques, et même les banques cantonales ont ici ou là trop pensé jusqu'ici à la caisse de l'Etat et pas assez à leurs petits débiteurs.

Pour venir en aide aux petits et aussi aux gros paysans, il faudrait que la Confédération accordât de l'argent à bas taux à ceux dont les charges dépassent les deux tiers de leur fortune. (en prenant pour base la taxe cadastrale). A un agriculteur vivant de la production laitière et dont les charges atteignent le 70 à 80 % de la taxe cadastrale, il faudrait donner la possibilité de payer l'intérêt de ses dettes à un taux de 3 %. Pour les autres agriculteurs un taux de 3 ½ % pourrait entrer en ligne de compte. Quant à ceux qui tirent leur revenu essentiellement de la production laitière, le taux de l'intérêt devrait être réduit même au 2 %, si la situation venait à empirer encore. Ceci coûterait à l'Etat 20 millions par an. Mais ce serait en tous cas meilleur marché encore qu'une inflation.

L'orage gronde. Ceux qui tiennent le gouvernail de la barque de l'Etat le sentent tout particulièrement. L'orage gronde fortement. Et demain risque d'être plus sombre encore. Ne nous laissons cependant pas aller au découragement. Notre devoir sacré est de résister en s'aidant les uns les autres. Une crise de l'ampleur de celle que nous traversons actuellement ne peut être surmontée que si le peuple suisse fait preuve d'esprit de sacrifice. Là est la pierre de touche en temps de crise. Esprit de sacrifice de la part de chacun. De la part des fonctionnaires aussi. Je dois le dire, le fonctionnaire jouit actuellement d'une situation privilégiée. Personne n'est mieux placé que moi pour s'en rendre compte. Le fonctionnaire jouit de la sécurité pour le présent et pour l'avenir. La Confédération verse chaque année plus de 50 millions de francs à la Caisse de pensions du personnel fédéral et malgré cela nous devons constater néanmoins dans cette Caisse un déficit de 600 millions de francs. Les comptes des Chemins de fer fédéraux accusent cette année un déficit de plus de 70 millions et ceux de la Confédération un déficit de plus de 100 millions. Si nous ne parvenons pas à équilibrer nos finances, notre crédit national en souffrira. Le cours de nos obligations fléchira.

Et par répercussion, l'ébranlement de la confiance et de la situation de nos bilans mettra notre monnaie en péril. Ce péril, nous l'écarterons, si nous avons le courage de faire appel assez tôt à l'esprit de sacrifice de chaque citoyen.

Avant la guerre, le peuple suisse payait 280 millions d'impôts ; il en paie aujourd'hui un milliard, sans compter encore un supplément de 50 à 80 millions.

Les chômeurs coûteront cette année plus

de 50 millions à la Confédération. Nous devons l'assistance à ceux qui sont sans travail. Personne sur le sol helvétique ne doit souffrir de la faim. Or, pour assister ceux qui en ont besoin — il y a actuellement environ 100,000 chômeurs, — il faut que ceux qui ont leur avenir assuré consentent à venir en aide à ceux qui n'ont ni travail ni pain. Et ce sacrifice doit être consenti en premier lieu par les fonctionnaires fédéraux du haut au bas de l'échelle, depuis les conseillers fédéraux jusqu'aux simples employés.

Quand tout va bien, il est aisé de se montrer patriote. Une simple déclaration, quelques mots suffisent. Mais quand l'orage gronde, il ne suffit plus de lever les yeux vers le drapeau à croix blanche sur fond rouge, d'applaudir et de crier : Vive la patrie, vive la Suisse ! Quand l'orage gronde, le patriotisme exige des actes, de la fraternité. Il faut sacrifier les uns et les autres sur l'autel de la patrie ; les citoyens d'un même pays doivent s'entraider. La croix que porte notre drapeau est aussi le « signum Christi », un symbole du renoncement et du sacrifice. C'est en même temps le blason de notre patrie. Nous le proclamons bien haut aujourd'hui encore. Un bon Suisse ne doit jamais l'oublier.

Une certaine effervescence existe aussi actuellement dans le domaine de la politique. A Zurich, un certain nombre de « fronts » se sont formés : Front fédéral, front nouveau, etc. D'aucuns considèrent ces mouvements nouveaux comme des manifestations passagères. Pour mon compte j'y puise le signe que beaucoup de personnes et particulièrement les jeunes gens, ne sont pas satisfaits de la politique actuelle.

Cependant, nous n'avons pas besoin de refaire une nouvelle Suisse. Notre devoir est plutôt de garder notre pays tel qu'il est. Ce sera là ma dernière constatation. Tous ici, nous resterons fidèles à la patrie, au drapeau à croix blanche sur fond rouge, et nous veillerons à ce que notre pays reste grand et fort. Je me plais à constater pour terminer que votre activité est une bénédiction pour la patrie suisse.

ooo

Le magistral exposé de M. Musy a été entrecoupé à plusieurs reprises par les applaudissements de l'assistance qui fait ensuite une ovation particulière à l'éminent conseiller fédéral, pendant que le président Liner lui exprime ses remerciements et sa satisfaction de voir ainsi un des premiers magistrats du pays prendre contact avec les milieux raiffeisenistes et par eux avec les classes agricoles et moyennes de nos campagnes.

\*\*\*

L'ordre du jour appelle ensuite le tractandum 4 soit le rapport du Conseil de surveillance. Il est présenté en allemand par M. le Dr. Stadelmann, président, et en français par M. l'abbé Montavon, membre du Conseil de surveillance.



## Rapport du Conseil de surveillance sur l'exercice 1932

Monsieur le Président,  
Messieurs les invités,  
Messieurs les délégués,

Conformément aux statuts, le Conseil de surveillance doit présenter chaque année un rapport sur l'activité du Comité de direction, sur les revisions effectuées à la Caisse centrale, sur le résultat de l'examen des comptes et bilan, ainsi que sur l'activité générale de l'Union. Les comptes et bilan vous ont été remis, et vous venez d'entendre des exposés circonstanciés sur la situation de notre Caisse centrale et sur l'activité déployée par l'Union et son Office de revision. Permettez-moi de revenir néanmoins sur quelques chiffres et sur quelques points qui méritent d'être soulignés dans le rapport du Conseil de surveillance.

En ce qui concerne l'activité du Comité de direction, nous pouvons vous dire que cet organe a tenu 4 séances en 1932, dont deux en commun avec le Conseil de surveillance. Outre cela, la sous-commission s'est réunie également 4 fois. Le Comité de direction a liquidé 38 tractanda, dont plusieurs comprenaient encore plus de 10 questions subsidiaires. 104 demandes de crédit portant sur une somme globale de près de 4 millions de francs ont été étudiées lors de ces séances. Il est vrai qu'une partie de ces crédits n'ont été sollicités que pour une durée déterminée et n'ont été utilisés que durant un court laps de temps.

De son côté, le Conseil de surveillance a tenu également 4 séances, dont 2 en commun avec le Comité de direction. L'an dernier, je vous ai exposé en détail comment s'y prenait le Conseil de surveillance pour remplir le travail de revision qui lui incombait. Je me réfère encore à ce rapport pour ce qui concerne l'activité déployée cette année. La Société fiduciaire a effectué la revision générale habituelle, ainsi qu'une inspection partielle qui a eu lieu à l'improviste; les membres du Conseil de surveillance ont également collaboré à ces revisions. Outre cela, ce Conseil a procédé également, indépendamment, à une revision intermédiaire. — Sur la base de ses propres constatations et en se référant également aux rapports des revisions et contrôles effectués, le Conseil de surveillance se plaît à relever la bonne organisation générale de la Caisse Centrale, laquelle est administrée d'après une technique comptable et bancaire excellente, et avec beaucoup de sens pratique. Partout s'accomplit un travail compétent, dans une atmosphère d'ordre et de discipline.

Le contrôle des comptes annuels de 1932 a été confié de nouveau, cette année, à la Société fiduciaire et de revision S. A., à Zoug, en corrélation avec la revision générale de gestion. Le Conseil de surveillance collabora également à ce travail. Le rapport de revision qui a été remis par la Société fiduciaire au Conseil de surveillance constitue une étude approfondie du bilan tout entier, ainsi que du compte de profits et pertes.

Une des caractéristiques du dernier bilan, comparativement à celui de l'année précédente, est l'importante mise à contribution de la Caisse Centrale par les Caisses affi-

liées. En compte courant, on peut constater une augmentation de 2.8 millions de francs sur le débit, pendant que les avoirs en compte créanciers accusent également d'autre part une diminution de 1.2 million de francs; au 31 décembre les deux soldes débiteurs et créanciers se balançaient presque avec 11.3, respectivement 11.4 millions de francs. Les placements à terme ont aussi diminué de Fr. 300,000; toutefois, leur chiffre s'est maintenu au-dessus de 14 millions. La Caisse Centrale a fait face d'admirable façon et à des conditions très favorables aux prestations qui lui incombent comme chambre de compensation entre les Caisses affiliées. Le chiffre du bilan de l'Union accuse une augmentation de Fr. 400,000 ce qui peut être considéré comme un réel succès à cette époque où nombre de banques voient leur bilan diminuer dans de fortes proportions. Faisant usage de la faculté que lui concédait l'art. 43 chiffre 3 des statuts, l'Union a ouvert en novembre dernier l'exploitation d'une caisse d'épargne; cette dernière figure donc pour la première fois au bilan de l'Union, et elle s'est déjà normalement développée jusqu'à ce jour.

A l'occasion des revisions, nous portons toujours une attention particulière à la *sécurité des placements* ainsi qu'à la *liquidité* (saine capacité de paiement) de la Caisse Centrale. Or, sur ces deux points capitaux, le Conseil de surveillance est en mesure de donner de bons renseignements à l'assemblée générale. Les créances hypothécaires sont de choix et formées presque exclusivement de titres de premier rang; les comptes débiteurs sont dûment garantis, les effets en portefeuille sont de toute valeur, et en ce qui concerne le portefeuille des fonds publics le Rapport de la Société fiduciaire constate que non seulement les titres sont inventoriés à un cours en bonne partie inférieur à celui en vigueur au 31 décembre mais qu'ils sont encore d'une valeur de tout repos. Conséquence de la forte mise à contribution de la Caisse Centrale par les Caisses affiliées, la liquidité du bilan a quelque peu diminué comparativement à celle de l'année précédente. Les actifs à court terme ascendent Fr. 15,440 millions, chiffre dans lequel ne figurent cependant pas les avances effectuées en compte courant aux Caisses affiliées. D'autre part, les passifs à brève échéance atteignent Fr. 16,778 millions, ceci alors en tenant compte des dépôts des Caisses en compte courant à vue. Il résulte donc de cela que les passifs à brève échéance sont couverts dans la proportion de 92 % par des actifs immédiatement réalisables. Voici du reste textuellement ce que relève à ce sujet le rapport de la Société fiduciaire et de revision S. A. :

« Nous ne manquerons néanmoins pas de relever que la liquidité de la Caisse Centrale est encore excellente, ceci d'autant plus que les créances hypothécaires ne figurent pas dans les actifs réalisables à brève échéance, bien qu'elles puissent être facilement négociées en cas de besoin, étant donnée leur valeur de premier choix. »

Cette forte liquidité de notre Caisse Centrale est dans l'intérêt bien entendu des Caisses affiliées, auxquelles elle procure une saine capacité de paiement et la sécurité. Toutefois les Caisses affiliées ne doivent pas tabler uniquement sur ce privilège

qui leur est offert, mais elles doivent veiller aussi individuellement à conserver une saine liquidité de leur propre bilan, en n'immobilisant pas toutes leurs disponibilités en placements à longs termes.

Le résultat du compte de profits et pertes est également satisfaisant. Du fait de l'extension constante de l'Union, les frais généraux accusent une légère augmentation, laquelle provient presque exclusivement du chapitre « Frais généraux et de voyage de l'Office de revision », où les charges atteignent Fr. 89,882.15 alors que les émoluments des revisions appelés à constituer la contre partie n'atteignent que Fr. 23,788.35. L'Union a donc sacrifié, en plus des sommes débitées aux Caisses, une somme de Fr. 66,000 (Fr. 63,000 l'année précédente) pour la revision des Caisses affiliées. Les frais généraux de la Caisse Centrale ont été de Fr. 88,000 en chiffre rond pour 1932 contre Fr. 86,000 pour 1931. Mais nous nous plaignons à constater aujourd'hui encore que comparativement au chiffre du bilan de la Caisse Centrale, la proportion des frais généraux est très favorable, résultat d'une exploitation rationnelle et de principes économiques d'administration.

Quant au bénéfice net, il est presque identique à celui de l'année précédente et atteint Fr. 187,306.73. L'augmentation intervenue est en rapport avec la majoration de Fr. 100,000 du capital social versé. Il est prévu de bonifier aux parts sociales un intérêt de 5 % comme précédemment, de verser Fr. 80,000 aux réserves, et de reporter le petit solde encore disponible à compte nouveau. Nous considérons cette nouvelle dotation du fonds de réserve comme absolument indispensable. La Caisse Centrale ne pourra remplir sa tâche de chambre de compensation financière que pour autant qu'elle disposera de la force et des moyens nécessaires pour répondre pleinement aux lourdes prestations qui lui incombent. Du reste, une semblable dotation des réserves est d'autant plus justifiée que le bénéfice réalisé par l'Union provient, dans sa majeure partie, non pas des relations courantes avec les Caisses affiliées, mais des transactions sur les fonds publics. Comparativement au chiffre du bilan, le fonds de réserve de l'Union doit être considéré encore comme modeste. Il est loin d'atteindre le 10 % des réserves propres des Caisses, tout comme la dotation prévue n'atteint pas seulement le dixième du propre bénéfice réalisé par les Caisses elles-mêmes.

A ces quelques considérations sur les comptes et sur la situation de la Caisse Centrale, nous ajouterons encore que la Caisse de retraite du personnel, constituée de façon indépendante en 1929, présentait à la fin du dernier exercice une fortune totale de Fr. 157,339.90. Les recettes de l'an dernier, formées par les primes statutaires, les finances de rachat et les intérêts du capital ont été de Fr. 27,270.60 somme qui a pu être attribuée entièrement à la fortune de la fondation, car il n'y a eu aucune charge à supporter. La Caisse de pension compte aujourd'hui 20 sociétaires, dont 15 employés du bureau central et 5 caissiers de Caisses affiliées.

Messieurs les délégués,

L'activité générale de l'Union est caractérisée par le développement réjouissant de tout le mouvement raiffeiseniste, par un af-

fermissement constant des anciennes Caisses et par un chiffre record de 31 nouvelles fondations. Mais le développement extérieur doit marcher de pair avec un affermissement intérieur équivalent. Il ne suffit pas de fonder de nouvelles caisses et de recruter des membres. Il faut encore implanter et maintenir vivant, auprès des Caisses, jeunes et vieilles, le vrai esprit de Raiffeisen. C'est pour ces motifs que les organes de l'Union ont toujours apporté une attention particulière à la *revision des Caisses affiliées*. Par les revisions, il est possible, non seulement de suivre le développement intérieur des Caisses locales, mais encore de stimuler et de guider ce développement. C'est pourquoi nous nous réjouissons de ce que le nombre des revisions effectuées ait encore augmenté. Des 571 Caisses que comptait l'Union à fin 1932, 489, soit le 86 % ont été inspectées durant l'année. En 1931 le coefficient était de 82 % et en 1930 de 84 %. Nous approchons donc pas à pas de la revision annuelle, but que nous devons absolument atteindre encore. Nos reviseurs sont des professionnels de la revision bancaire et coopérative ; ils accomplissent leur tâche non pas seulement comme des experts indifférents, mais en amis, en collaborateurs, apportant à chaque caisse leurs conseils et l'enseignement des expériences pratiques faites au sein de l'Union au cours des années. Voilà comment nos reviseurs comprennent leur tâche. Voilà aussi comment ils doivent être accueillis par les Caisses.

Les expériences faites au cours des années ont prouvé d'irréfutable façon la haute valeur intrinsèque des *principes de Raiffeisen* et ont enseigné que seuls le respect de ces règles et l'observation stricte des statuts et des règlements peuvent nous préserver de tout dommage. L'an dernier déjà, dans son rapport, le Conseil de surveillance faisait ressortir combien s'avéraient sages, en ces temps de crise économique, les prescriptions statutaires qui fixent un rayon d'activité limité et qui ne permettent des prêts qu'aux seuls membres et moyennant des garanties suffisantes, en excluant les crédits à découvert et à caractère industriel. Ceci mérite d'être souligné de nouveau cette année et nous mettrons encore en plus en relief la nécessité qu'il y a non seulement d'observer strictement les statuts, mais encore d'observer aussi les prescriptions secondaires de détail et de forme telles qu'elles sont énoncées dans le Guide, le Précis de comptabilité, et dans les différents formulaires eux-mêmes. Ne négligeons jamais les questions de détail ; la plus futile formalité est susceptible non seulement de faciliter la liquidation d'une situation, mais encore souvent d'éviter de vrais désastres. Si l'exploitation des comptes débiteurs n'offre que des risques restreints durant les années de prospérité économique, engageant peut-être ainsi certaines Caisses à ne pas prendre à la lettre toutes les conditions du contrat et toutes les formalités légales, les temps difficiles comme ceux que nous traversons actuellement se chargent de mettre en relief tous les dangers de cette politique imprévoyante. Que se présente-t-il alors ? Nous voyons les coobligés faire état de ces faiblesses administratives et contester leur responsabilité, et il n'est pas rare que les Tribunaux doivent admettre de semblables revendications. Les expériences que

j'ai faites personnellement, en ma qualité de Juge, m'incitent particulièrement à attirer votre attention sur ce point. Certes, nos Caisses rurales travaillent dans des milieux encore foncièrement sains, honnêtes et consciencieux, où l'on ne laisse pas protester sa signature. Toutefois, les cas où les coobligés (débiteurs ou cautions) cherchent malignement à se soustraire aux engagements pris peuvent néanmoins se présenter chez nous aussi ; ils se sont du reste déjà présentés. Les Caisses subissent alors des dommages. Et ces dommages résultent uniquement du fait que les organes (caissier, comité de direction, conseil de surveillance,) n'ont pas exécuté à la lettre les prescriptions des statuts, des règlements, du Guide et du Précis de comptabilité. Dans ces cas les organes ne sont-ils pas logiquement personnellement responsables des dommages causés ?

Les reviseurs ne sont-ils donc pas des amis et des collaborateurs des Caisses et de leurs organes, comme je vous le disais tout à l'heure ? Les remarques qu'ils peuvent formuler sont toujours dans l'intérêt bien entendu des Caisses et pour la décharge de la responsabilité des dirigeants. Ces derniers ont donc intérêt absolu à combler entièrement et sans délai toutes les lacunes éventuellement constatées. C'est aussi dans cet esprit que le Bureau de l'Union revient impitoyablement à la charge jusqu'à ce que toutes les positions irrégulières soulevées lors des revisions soient mises au point.

#### *Chers amis Raiffeisenistes,*

Nous pouvons constater avec une vive satisfaction que la plus grande partie des Caisses Raiffeisen suisses sont bien, même très bien administrées. Et si, auprès de certaines Caisses, des réclamations spéciales doivent être formulées encore, ceci intervient dans le seul but de ramener ces quelques sections au nombre de celles qui sont bien, très bien administrées. Si une Caisse refuse de prendre les mesures circonstancielles en vue d'un assainissement nécessaire, nous ne reculons alors pas devant une liquidation ou une exclusion de l'Union. Ne sommes-nous pas en somme moralement responsables de nos Caisses affiliées vis-à-vis de l'opinion publique en général et vis-à-vis des membres indéfiniment responsables en particulier ? Plus de Fr. 300 millions sont confiés aujourd'hui aux Caisses Raiffeisen affiliées à notre Union. Ceci nous implique le devoir de ne pas sous-estimer cette responsabilité. On a dit que le moment était peut-être venu aujourd'hui où les Caisses Raiffeisen auraient l'occasion de donner des preuves latentes de leur capacité de résistance en époque de crise. Bien convaincus du triomphe certain des idées et des méthodes de Raiffeisen appliquées aux classes agricoles et moyennes nous acceptons d'endosser vis-à-vis de l'opinion publique, la responsabilité du maintien de notre mouvement tout entier sur une base saine et robuste. Mais alors nous croyons être en droit d'attendre de l'opinion publique qu'il fasse preuve de plus de compréhension pour les particularités de notre système et pour notre activité générale, ceci en particulier lors de la définition du nouveau droit coopératif que consacrerait le code fédéral des obligations actuellement en revision, et lors de l'élaboration de la loi sur les banques qui est actuellement à l'étude. Avec un dévouement

admirable, les raiffeisenistes accomplissent sans bruit un travail constructif méthodique et persévérant au profit des classes moyennes de nos campagnes, aujourd'hui péniblement éprouvées par la crise. Les Raiffeisenistes comptent parmi les éléments les plus calmes et les plus laborieux du peuple suisse. Mais est-ce là une raison pour les ignorer sciemment ? Certes non. Au contraire, les autorités se doivent de reconnaître leur œuvre, et sinon d'encourager directement leur activité, tout au moins de ne pas entraver et paralyser leur action. On n'est en effet malheureusement pas partout aussi avisé qu'à Fribourg dans ce domaine, à Fribourg où des éminents magistrats ont de tous temps été favorables aux idées de Raiffeisen et ont soutenu le mouvement du crédit coopératif agricole. Nous leur en témoignons notre vive gratitude.

#### *Messieurs les délégués,*

Permettez-moi encore quelques mots de remerciement. Notre première pensée va vers Dieu, le Maître tout puissant des cieux et de la terre, qui a bien voulu protéger notre œuvre durant l'année. Que la Divine Providence daigne nous être clémente à l'avenir encore, et bénir nos efforts.

Notre reconnaissance va aussi à tous ceux qui travaillent à la prospérité de l'œuvre. Nous remercions le président de l'Union et tous les membres du Comité de direction pour le dévouement et le sens avisé avec lesquels ils dirigent l'Union. Merci aussi à la Direction et au personnel du Bureau Central. Avec énergie, prudence et compétence, infatigables au travail, M. le directeur Stadelmann et son adjoint M. Egger fondé de pouvoirs ont géré la Caisse Centrale pendant que M. Heuberger liquidait les travaux du Secrétariat. Tous veillent aux intérêts de l'Union avec compétence et travaillent avec enthousiasme et un vrai amour de la chose. Avec entrain nos six reviseurs accomplissent aussi consciencieusement leur mission si importante et si lourde de responsabilité. Fidèles et assidus aussi, les autres employés du Bureau Central ont accompli la tâche qui leur incombe. Tous ont contribué à assurer la gestion d'une entreprise considérable déjà avec des frais d'administration relativement modestes. Enfin notre gratitude va aux 571 Caissiers des Caisses locales, aux quelques milliers de citoyens qui siègent dans les Conseils de direction et de surveillance, à vous tous Messieurs, qui avez contribué par votre travail et votre dévouement, au développement et à la prospérité de tout le mouvement. Cette concorde admirable et cette collaboration cordiale de tous permettent tous les succès.

Le Conseil de surveillance termine son rapport, en proposant à l'assemblée générale de voter *les résolutions* suivantes :

1. Le bilan, ainsi que le compte de profits et pertes, de 1932, sont adoptés tels qu'ils sont présentés, et décharge est donnée aux organes responsables.
2. L'excédent de l'exercice de Fr. 187,306 73 cts. est à répartir de la façon suivante, conformément aux propositions du Comité de direction :
  - a) Fr. 99,850.— pour le paiement de l'intérêt de 5 % aux parts sociales.
  - b) Fr. 80,000.— comme apport au fonds de réserve.
  - c) Fr. 7,456.73 report à compte nouveau,

3. Des remerciements sont adressés au Comité de direction, aux fonctionnaires, aux réviseurs et à tout le personnel du Bureau central pour le travail consciencieux et fructueux qu'ils ont accompli.

\*\*\*

Les différents rapports qui précèdent sont admis sans discussion et l'assemblée, à l'unanimité, vote les résolutions telles qu'elles sont proposées par le Conseil de surveillance.

\*\*\*

### Hommage à M. le curé Raemy, président de la Fédération de Fribourg romand

Avant de passer à l'ordre du jour, le Président Liner tient à rendre, devant l'assemblée, un hommage d'estime et de gratitude à un raiffeiseniste fribourgeois de grand mérite bien connu de tous, M. l'abbé Victor Raemy, curé de Morlon, président de la Fédération de Fribourg romand, qui a déjà derrière lui 25 ans d'activité riche et féconde pour la cause raiffeiseniste.

M. Liner prie M. Heuberger, secrétaire de l'Union de présenter au distingué jubilaire les félicitations et les vœux des organes de l'Union et du Bureau Central.

S'adressant directement à M. Raemy, le secrétaire de l'Union s'exprime alors en ces termes :

*Monsieur le Curé,*

Alors que le mouvement raiffeiseniste n'était qu'à ses débuts en Suisse romande, vous avez fondé dans votre paroisse de Morlon, là-bas, dans votre belle Gruyère, une Caisse Raiffeisen prospère qui vient de terminer son premier quart de siècle de fructueuse activité. Cette Caisse, vous l'avez dirigée comme caissier avisé et dévoué. Mais vous ne vous êtes pas borné à doter seulement votre paroisse d'une de ces organisations locales de crédit. Tout comme le Curé Traber, notre pionnier en Suisse, vous avez voulu que d'autres puissent bénéficier aussi des avantages de ces organisations sociales. Par la parole et par la plume, en véritable apôtre, vous vous êtes appliqué à vulgariser les idées de Raiffeisen autour de vous et à fonder des Caisses. Vous avez réussi ainsi à enthousiasmer la population fribourgeoise pour la cause. Vous avez donné 65 conférences et 39 Caisses ont été créées à votre instigation. La presse a publié vos innombrables articles sur le crédit agricole Raiffeisen, et le *Message Raiffeisen*, notre journal officiel, compte en vous son premier et son plus fidèle collaborateur. Dès sa fondation, en 1917 et presque sans interruption, vous avez présidé avec beaucoup de tact et de doigté aux destinées de la Fédération de Fribourg-romand. Vous avez témoigné aussi beaucoup de compréhension pour le rôle de notre organisation nationale, l'Union Suisse, et avez toujours soutenu efficacement son activité.

Permettez-nous, Monsieur le Curé, de vous présenter aux noms des comités centraux et du bureau de l'Union nos chaleureuses félicitations et nos vœux sincères à l'occasion de votre jubilé de 25 ans d'acti-

tivité Raiffeiseniste. Daignez accepter, cher collaborateur et ami, ce bien modeste témoignage tangible de notre reconnaissance profondément sentie. Les fruits que contient cette coupe sont le symbole des résultats de votre activité riche et féconde pour la cause raiffeiseniste et par elle pour la population de nos campagnes.

Nous formulons aussi le vœu, Monsieur Rœmy, qu'il vous soit donné de mettre pendant de longues années encore, votre talent et votre expérience au service de la belle cause. Vous serez toujours pour nous l'exemple du vrai Raiffeiseniste, qui a pris pour devise :

A DIEU L'HONNEUR  
AU PROCHAIN LE PROFIT  
A MOI LA PEINE !

Sur ces mots, M. Heuberger remet à M. l'abbé Raemy une coupe en argent, dédicacée.

M. Raemy remercie avec émotion. Il déclare que cette délicate attention dont il est l'objet sera pour le reste de sa vie un précieux encouragement à travailler encore à l'œuvre qui nous est chère et qu'elle traduit admirablement la sincérité des sympathies et de la cordialité rencontrées auprès de tous les membres des comités centraux et du Bureau de l'Union. Que les Caisses Raiffeisen, dit M. Raemy en terminant, prennent à jamais comme consigne ces deux mots si éloquents d'une touchante inscription romaine : « Semper concordés » (toujours unis), car c'est par l'union et la concorde que nous parviendrons à donner toujours plus de force, de prospérité et de grandeur à notre mouvement raiffeiseniste et par lui à notre chère patrie suisse toute entière.

\*\*\*

M. J. Piller, conseiller d'Etat de Fribourg, salué par de vifs applaudissements, monte à la tribune pour faire la conférence inscrite à l'ordre du jour. M. Piller parle en français d'abord, puis en allemand ensuite. Il s'exprime dans l'une et l'autre langue avec la même éloquence naturelle et sans apprêts qui est le propre de l'homme parfaitement maître de son sujet et de sa parole. D'emblée, le conférencier s'est défendu de vouloir apporter des remèdes à la crise agricole ou de tracer un programme défini d'action ; il ne veut qu'énoncer certaines idées et les soumettre à la réflexion de son auditoire.

### "Questions actuelles de crédit agricole"

Conférence de M. J. Piller,  
Conseiller d'Etat, Fribourg

Au milieu de nos préoccupations actuelles, la question du crédit agricole est une question de premier plan. La crise, quoique l'on pense, n'est pas la cause profonde de la situation difficile de l'agriculture. La crise n'empêche pas de semer ni de moissonner. Ce n'est pas la crise qui met l'agri-

culteur dans une situation difficile, c'est l'endettement.

S'il n'y avait pas eu abus de crédit, en d'autres termes, inflation de crédit, l'agriculture suisse ne serait pas dans la situation tragique dans laquelle une partie des paysans se débattent actuellement.

Cet abus de crédit s'est produit au moment où le crédit était abondant. L'abondance de crédit à bon marché, voilà la cause profonde de la crise agricole actuelle. Toute erreur se paye. On a cru à une prospérité toujours plus grande, on a oublié le rythme des saisons, — qu'après l'été et l'automne venait l'hiver, — la parabole des sept vaches grasses et des sept vaches maigres. On a cru que l'on pourrait toujours continuer à produire toujours davantage, à des prix toujours plus rémunérateurs.

Je ne veux pas entrer dans des détails ; je ne prétends pas non plus apporter des remèdes. Je veux simplement soumettre quelques idées à vos réflexions.

Tout à l'heure, M. le conseiller fédéral Musy vous a parlé de l'inflation comme d'un mauvais remède, d'un remède auquel il ne faut pas recourir pour sortir de l'étreinte dans laquelle se trouvent les paysans obérés. Je ne veux pas reprendre cette partie de sa démonstration. Je veux simplement faire remarquer que fatalement, si l'inflation a comme conséquence de faire baisser le franc, la monnaie, et par conséquent par voie de répercussion de faire hausser le prix des produits, l'inflation a comme suite — que l'Etat ne peut pas empêcher — une augmentation du taux de l'intérêt, de sorte que tout calcul qui repose sur une augmentation de prix est déroulé par l'augmentation de la charge des intérêts, à cette différence près, cependant, qu'on fait disparaître, sans profit pour personne, une partie de l'épargne publique.

Ceci peut suffire en ce qui concerne l'inflation. On pourrait examiner quelles répercussions aurait, pour l'industrie, qui doit acheter à l'étranger les matières premières, une diminution du pouvoir d'achat du franc suisse, — examiner, quelles conséquences aurait pour le particulier, pour les communes, les cantons, la Confédération, une augmentation inévitable du taux des intérêts de leurs dettes. Et si l'on songe que la Confédération, avec les chemins de fer fédéraux, a une dette de 4 milliards, il faut se demander quelle conséquence aurait une augmentation d'un seul pourcent. La charge des intérêts serait augmentée de 40 millions. En somme, l'inflation est un remède qui est pire que le mal.

Je pose comme principe que la crise n'est pas la cause du malaise agricole. La chute des prix n'a fait que découvrir le surendettement. Le remède, quel est-il ? Le remède, à mon avis, consiste pour l'avenir dans une limitation du crédit dans de justes limites. Le remède, c'est une orientation nouvelle dans la politique agricole. Il faut cesser de faire de l'agriculture une branche commerciale ou industrielle ; il faut revenir à une agriculture qui n'exige pas trop de fonds et de frais, revenir à une autre organisation du crédit foncier, à une certaine répartition des tâches et des obligations.

Il me semble que les prêts sur hypothèques, qui doivent toujours être à très long terme, devraient entrer dans le champ d'affaires d'institutions spéciales pour le crédit foncier rural, et les autres crédits dans le



cadre des organisations bancaires rurales qui existent déjà, notamment les Caisses Raiffeisen.

L'endettement provient de ce que les agriculteurs n'ont pas su compter. Il faut donc revenir à une organisation qui met à côté de l'agriculteur l'homme qui sait calculer. Si le débiteur ne le sait pas, il faut que son créancier sache calculer pour lui.

Il faut amortir continuellement tous les actifs improductifs. Il est complètement faux de vouloir hypothéquer les actifs improductifs parce que, en somme, c'est hypothéquer une charge et non pas un actif. Les bâtiments ruraux devraient être amortis le plus vite possible. Des crédits ne devraient être consentis que sur la base des actifs productifs, à l'exclusion des immeubles qui servent à l'exploitation et en se basant sur une moyenne de productivité de plusieurs années. Le véritable problème qui se pose et qui doit être résolu si l'on ne veut pas que l'agriculture suisse aille à la catastrophe, c'est celui de l'intérêt. Si, lorsque j'emprunte de l'argent, je dois payer un intérêt qui dépasse ce que cet argent peut produire, en semences, en bétail, etc., si je dois payer un intérêt qui dépasse le rendement, je vais à la ruine.

Il faut adapter le taux de l'intérêt aux possibilités du rendement. Les créanciers doivent tenir compte de la sécurité du placement. Pour orienter le crédit dans cette direction, il faudra des exonérations fiscales partielles ou totales pour les hypothèques en premier rang.

Et parce que le crédit est une affaire de confiance, il faut également que le créancier puisse avoir une confiance absolue dans celui qui lui demande du crédit.

Il faut mettre un frein efficace à l'abus du crédit et, parce que le créancier doit être orienté sur la situation réelle du débiteur, ce dernier ne devra s'adresser en principe qu'à un seul créancier. Quels abus n'a-t-on pas commis dans ce domaine !

Si un débiteur demande un crédit de fr. 20,000.— avec 3 ou 4 cautions, on ne lui offre que fr. 5,000.— et on exige d'autres cautions pour un montant plus élevé. Le débiteur s'adresse de suite à d'autres banques, pour parfaire la somme de fr. 20,000. Les débiteurs dissimulent leurs engagements ; la mauvaise foi devient trop générale. Le crédit suppose la confiance réciproque non seulement dans les relations entre débiteur et créancier, mais aussi dans les relations entre débiteur et caution. Il faut se demander : à quel but le crédit est-il affecté et sera-t-il productif ?

Pour rétablir le crédit sur ses bases véritables, il faut revenir aux définitions des choses : Le crédit, c'est le moyen de se procurer l'indispensable pour gagner sa vie, pour faire marcher son entreprise.

Nous sommes au début d'une ère nouvelle. Nous avons besoin dans cette ère nouvelle de revenir aux vieilles vérités, aux principes élémentaires tout en adoptant des formules nouvelles.

Je ne prétends pas proposer des remèdes, mais uniquement de soumettre à vos réflexions quelques considérations et je voudrais que vous y réfléchissiez de temps en temps.

Il faut s'organiser sur d'autres bases ; il faut davantage de confiance réciproque et, comme l'a dit M. le conseiller fédéral Musy,

une affirmation pratique du patriotisme, de la solidarité paysanne. C'est le seul moyen de résoudre la question du crédit agricole.

\*\*\*

L'exposé de M. Piller a fait une vive impression par sa netteté vigoureuse. L'éminent magistrat fribourgeois est très applaudi, et chaleureusement remercié par le président.

ooo

Lors de la

## Discussion générale

**M. Henri Bullet**, caissier de la Caisse de Château-d'Oex (Vaud) demande certains éclaircissements au sujet des mesures juridiques légales pour la protection des agriculteurs dans la gêne, et à propos des répercussions que ce nouvel arrêté fédéral peut entraîner pour nos Caisses Raiffeisen.

**M. Golay**, président de la Fédération Vaudoise répond que cette question fait actuellement l'objet d'une étude au sein du Comité de la Fédération, et que ce problème sera traité tout particulièrement lors de la prochaine assemblée générale de la Fédération.

**M. le Chanoine Werlen, de Sion**, président de la Fédération du Haut-Valais suggère au Comité Central l'idée d'organiser une conférence des Comités centraux et des présidents des Fédérations cantonales pour la discussion des problèmes touchant aux taux de l'intérêt.

Ce postulat est accepté par le président, aux fins d'être étudié au sein des Comités centraux.

ooo

La discussion n'étant plus utilisée et l'ordre du jour étant épuisé le président Linder lève la séance à 12 ½ heures en remerciant les délégués de l'attention soutenue et de l'excellente discipline dont ils ont fait preuve. Il exhorte les délégués à travailler avec toujours plus d'entrain et d'enthousiasme à la belle cause raiffeiseniste dont l'importance vient d'être consacrée de nouveau par cette magnifique réunion de Fribourg.

ooo

## LE BANQUET

Un dîner de plus de 700 couverts est ensuite servi aux délégués, au Théâtre Livio. Pour contenir tout le monde, des tables ont dû être dressées jusque sur la scène, dans les loges et les galeries. La ville de Fribourg a offert le vin d'honneur, un excellent Riez des Caves de l'Hôpital des Bourgeois.

**M. Heuberger**, Secrétaire de l'Union, prélude aux discours en souhaitant la bienvenue aux autorités cantonales et communales, aux invités, aux délégués et aux représentants de la presse. Il

constate avec joie le succès de l'assemblée de Fribourg. Cette dernière marque une nouvelle étape dans la conquête de la faveur publique par les Caisses Raiffeisen. M. Heuberger remercie vivement la Ville de Fribourg pour l'empresse et aimable accueil qu'elle a réservé aux délégués. Il est persuadé que chaque délégué en emportera le meilleur souvenir.

**M. de Gottrau**, président de la Caisse de Marly sur Fribourg, chargé de présider le banquet, dit que Fribourg était toujours heureux d'accueillir des hôtes confédérés, qu'ils vinssent des cantons allemands, dont il fut autrefois, ou des cantons romands, dont il est aujourd'hui. Il donne lecture de messages de sympathie de MM. Python, juge fédéral, Renevey, préfet de Fribourg et Schwaller, ancien président du Conseil de surveillance de l'Union.

**M. Piller**, conseiller d'Etat, porte un toast aux Caisses Raiffeisen au nom du Gouvernement fribourgeois, en invoquant la collaboration de tous les dévouements pour la lutte contre les difficultés de l'heure actuelle.

Puis M. le conseiller national **Aeby**, syndic de Fribourg, salue les délégués au nom de la capitale du canton. Il félicite les chefs des organisations raiffeisenistes d'allier étroitement les valeurs morales aux valeurs économiques. M. Aeby constate que les Caisses Raiffeisen exercent une profonde et heureuse influence sur les destinées du peuple suisse par leur action matérielle et morale. Il est heureux de les voir mettre en valeur les propres forces et les propres moyens, car c'est l'idéal de solidarité qui permettra à l'humanité de sortir de la crise matérielle dans laquelle elle se débat. Faisant allusion aux événements du jour et à la fermentation des esprits en Suisse, M. Aeby proclame qu'un seul front est nécessaire aujourd'hui, celui de tous les gens qui veulent faire respecter les institutions que nous avons héritées des hommes du Grutli.

Le discours de M. Aeby est vivement applaudi.

Puis c'est l'« Hymne national » et le « Cantique suisse » chantés en chœur, et le banquet prend fin au milieu d'une joyeuse animation.

\*\*

Ainsi se déroula le congrès de Fribourg. Il a prouvé de façon éclatante l'attachement inébranlable aux idées de Raiffeisen, et il a laissé au cœur de chacun une forte impression d'optimisme, d'enthousiasme nouveau et d'ardeur au travail.

H. S.



## Le gel dans le vignoble vaudois

Depuis quelques années, la situation du vignoble vaudois est certainement meilleure au point de vue financier, que celle de la campagne. Les prix des vins n'ont pas subi la baisse qui s'est manifestée sur ceux des produits agricoles. L'endettement paraît aussi moins considérable sur les vignes que sur les terres du paysan. Peut-être devons-nous ces quelques privilèges à de circonstances exceptionnelles, susceptibles de se modifier assez rapidement. C'est dire que la prudence doit rester à l'ordre du jour. Le gel du vignoble vient de nous le rappeler.

Dans la nuit du 22 au 23 avril, après une petite chute de neige, un abaissement de la température a détruit la plupart des jeunes pousses de la vigne. Quelques heures ont suffi pour anéantir — sinon la totalité — du moins une partie des espoirs de nos vigneronnes. Et ce qui est plus navrant encore, c'est que ce désastre atteint une fois de plus ceux qui ont été éprouvés par la grêle l'an dernier.

La partie supérieure des vignobles de Lavaux, Vevey et Aigle est atteinte dans une proportion de 80 à 100 %. Villeneuve et les bas d'Aigle ont peu de mal. La région de Morges est également très atteinte. La Côte n'a pas trop souffert, à part Mont sur Rolle, où on estime du 50 %. Dans l'ensemble, on peut dire que c'est le tiers de la récolte qui a disparu, mais un tiers pris dans les meilleures qualités.

En se basant sur les chiffres d'une production normale, on calcule que le Canton de Vaud a perdu en une nuit une dizaine de millions de francs. On voit par là que les répercussions du désastre sont sérieuses.

Ce n'est là, bien entendu, qu'une estimation sans grande valeur pour l'instant. Il faudra voir combien de raisins reviendront sur les secondes pousses, et de quelle manière ils pourront se développer. Enfin, la situation du marché en automne jouera aussi un rôle.

Le gel est regrettable avant tout en une période où la vente de nos vins a repris de l'élan, préparant ainsi les meilleures conditions à l'écoulement de la nouvelle récolte. Les efforts du commerce, des groupements coopératifs et des organes de propagande ont abouti en effet ces dernières années à un véritable rachat de notre clientèle. On a l'impression que le public revient à nos vins et les apprécie à leur juste valeur. La production indigène — déjà insuffi-

sante en temps normal — sera donc au-dessous des nécessités. Ce sera de l'argent de moins pour le pays.

P. Chaudet.

## Nouvelles des Caisses affiliées (CORRESPONDANCES)

### ST-SAPHORIN (Vaud)

Cette Caisse a tenu son assemblée générale le 10 avril 1933, sous la présidence de M. Ch. Ruchonnet, président.

Après avoir entendu un excellent rapport de M. E. Pitton, instituteur, secrétaire du Comité de direction, l'assemblée a adopté les comptes et le bilan de 1932.

Il ressort du rapport présenté que la société compte actuellement 42 sociétaires. Le chiffre du bilan atteint Fr. 214,682.—. Le mouvement d'affaires pour 1932 a été de Fr. 558,749 qui ont nécessité 993 inscriptions dans les journaux de caisse. La Caisse a accordé des prêts nouveaux pour une somme de Fr. 51,900. Les taux, serrés au plus près, ainsi que le constate la lettre du bureau de l'Union devront pour 1933 suivre le mouvement de baisse et s'adapter aux circonstances actuelles. Les propositions des comités à ce sujet se fondent sur les mêmes principes que précédemment : payer le plus possible et exiger le minimum compatible avec la bonne marche de notre institution. Les taux actuels sont de 3 ¼ % pour l'épargne, 2 % pour les comptes courants, 3 ½ et 3,75 % en obligation. Les débiteurs paient un taux maximum de 4 ½ %.

Le Comité de direction a tenu 11 séances dont 2 en commun avec le Conseil de surveillance. Il s'est fait représenter aux assemblées de la Fédération et de l'Union tant pour affirmer la solidarité de toutes les Caisses et donner aux revendications des organes centraux tout leur poids, que pour l'instruction personnelle des Comités locaux en vue du développement de leur Caisse respective.

L'assemblée générale s'est terminée sur une causerie très intéressante de M. F. Pailard, sur un récent voyage à la Côte d'Azur.

o o o

### BAGNES (Valais)

La Caisse de Crédit mutuel, C. C. M., de Bagnes convoqua ses membres en assemblée annuelle pour le 30 avril écoulé. Une belle phalange de participants répondirent avec empressement à cet appel du Comité.

La réunion fut honorée de la présence de M. Puipe, promoteur des C. C. M. en Valais, d'une délégation des Caisses de Vollèges et Sembrancher, entre autres de MM. les Rév. Curés de ces deux paroisses qui ont montré par là leur dévouement à la cause raffeiseniste. Honneur à eux !

Présidée par M. le Préfet Raphaël Troillet, président du comité de surveillance, la séance s'ouvre par l'appel des membres, se poursuit par la lecture du protocole de l'assemblée de 1932, les rapports de MM. les présidents du Comité de Direction et de surveillance, et la lecture des comptes par le caissier M. A. Besse qui, par des commentaires bien appropriés sur chaque chapitre, effaça toute l'aridité habituelle des chiffres.

Tous ces divers travaux furent applaudis et approuvés.

M. Puipe, l'âme des C. C. M., prend ensuite la parole et apporte à l'assemblée ses judicieux conseils sur le sérieux dont chacun doit accompagner ses emprunts : Ne jamais les contracter sans avoir mûrement réfléchi sur leur nécessité réelle et ne jamais trop se presser de se constituer caution d'un emprunteur.

La charité et l'obligeance sont recommandables, mais il faut qu'elles soient bien placées, surtout qu'elles ne rendent pas plutôt un mauvais service, ce qui peut arriver parfois quand on se lie ainsi en des moments « brumeux » où seul, le fumet d'un vin offert fait agir. Une réflexion mûrie, un calcul pesé doivent précéder de tels actes.

Ces paroles, des plus sensées, arrosées d'humour, furent très applaudies.

M. le curé de Vollèges a aussi son bon et joyeux mot à apporter à l'assistance en l'invitant à ne pas craindre l'emprise de M. Puipe sur toutes les C. C. M., car là est une bonne dictature !

Passons à la marche de la C. C. M.

Elle a suivi, dès le début, une marche ascendante continue et c'est aujourd'hui, où elle commence à être plus connue, qu'elle avance à pas accélérés. Créée en 1923 avec 27 courageux fondateurs, elle compte maintenant 118 membres. La première année, son mouvement d'affaires était de 57,000 fr., il atteint en ce jour le montant de 591 mille fr. Son chiffre du bilan, 14,200 fr. en 1923 est actuellement de 486,600 francs.

Ces chiffres suffisent pour prouver que la Caisse Raiffeisen de Bagnes progresse et qu'elle est bien administrée. Nous devons toutes félicitations et tous remerciements aux membres directeurs.

Nul doute qu'elle verra son mouvement général s'accroître encore, car c'est en ces temps durs que nous vivons que son importance se reconnaîtra le plus.

Braves campagnards de Bagnes, en parlant de la C. C. M., dites-vous ceci :

« C'est notre banque à nous. » G.

o o o

### ARBAZ (Valais)

La caisse rurale d'Arbaz, village de 300 habitants environ, agrippé dans la montagne, à 2 heures de distance de Sion, a tenu son assemblée générale le 12 février.

Tous les membres répondirent à l'appel, tant pour montrer l'intérêt qu'ils portent à cette belle institution sociale, que pour témoigner aux membres directeurs la confiance qu'ils méritent pour leur dévouement.

Les comptes et le bilan de 1932, 6me exercice, furent adoptés à l'unanimité. Les dépôts confiés accusent une augmentation très appréciable, indice de la confiance dont jouit notre organisation ; ils atteignent aujourd'hui fr. 73.158. L'effectif des membres s'est majoré de 15 unités et atteint déjà le chiffre de 76. Les dépôts d'épargne sont de 63.000 francs répartis sur 98 carnets.

Les présidents des comités de direction et de surveillance, ainsi que le caissier, adressent quelques conseils judicieux pour la bonne marche de la caisse et donnent quelques explications à l'un ou l'autre membre.

Puis ce fut la distribution toujours bienvenue de l'intérêt de la part sociale de chaque membre, et chacun rentra chez soi, content et persuadé de l'utilité efficace de la caisse, surtout en ce temps de crise que nous traversons.

Et qu'il soit permis d'ajouter que la Caisse n'est pas seulement une œuvre financière admirable : elle a une portée morale et sociale considérable qui forme son principal attrait pour la plupart des raiffeisenistes. Amener les agriculteurs à se solidariser, à s'entraider, c'est leur faire remporter une victoire sur l'égoïsme, c'est leur faire pratiquer cette charité fraternelle que Raiffeisen résumait dans cette belle devise : « Tous pour chacun, chacun pour tous ! »

\*\*

### CHAMPVENT (Vaud)

Dernièrement, les membres de la caisse de Crédit mutuel de Champvent furent invités à l'assemblée générale, devant laquelle les comités rendirent compte de leur gestion. On entendit tout d'abord la lecture des comptes du 2<sup>me</sup> exercice soit de 1932. Ils accusent un mouvement général de fr. 190.777 et un bilan de 36.069 fr.

Ces chiffres montrent que la caisse de Crédit mutuel, grâce à la fidélité de ses membres et au dévouement de ses organes dirigeants, a fort heureusement franchi cette deuxième étape. Remarquons aussi qu'elle doit ce succès à un nombre de non-sociétaires qui s'intéressent à la vie de cette œuvre.

Cette institution d'entraide cherche à étendre ses bienfaits dans les villages de Villars, Essert et Champvent. Il s'y trouve des gens qui préfèrent l'action à la parole. Leur nombre augmentera, c'est certain, pour leur bien autant que pour celui de la collectivité à laquelle ils appartiennent. Au reste, comme vient de le prouver ce 2<sup>me</sup> exercice, chacun peut faire confiance à cette jeune institution ; elle le mérite.

\*\*

### ALLE (Jura-bernois)

Le 11 février, notre Caisse de Crédit Mutuel a tenu son assemblée générale annuelle. Les différents organes de l'association ont présenté des rapports documentés et très intéressants sur la marche de notre Caisse qui en est à son 7<sup>me</sup> exercice. D'emblée, il ressort des comptes annuels que notre Caisse Raiffeisen a progressé d'une façon très réjouissante, ainsi que le prouvent les quelques données suivantes :

Le nombre des sociétaires est actuellement de 60. Le bilan a passé à 175.000 fr., en augmentation de 74.000 fr. sur l'exercice précédent. Le mouvement général qui avait été de 247.000 fr. en 1931, s'est élevé à 515.000 fr.

Ces chiffres suffisent à prouver la vitalité de notre Caisse, qui rend déjà tant de services à la population. Par les temps bouleversés que nous vivons, la confiance se tourne vers nos petites banques locales.

Par les principes qui sont à sa base, le programme des Caisses Raiffeisen est tout d'activité sociale et morale ; il doit inspirer un véritable amour chrétien du prochain. Pour réaliser ce programme, il faut, aujourd'hui, une concentration de toutes les énergies. Mais si nous parvenons à la réaliser, nous servirons alors la cause du peuple et de la patrie, celle de l'agriculteur et de l'ouvrier, tout en consolidant la voie dans laquelle notre mouvement s'est engagé.

\*\*

### MEYRIN (Genève)

Fondée en 1932, cette Caisse vient de tenir sa première assemblée générale pour l'approbation des comptes du premier exercice.

Presque tous les membres sont présents lorsque M. Jean Excoffier ouvre la séance.

Lecture du procès-verbal de l'assemblée de constitution est donnée par M. Louis Large, secrétaire.

Le président, dans un rapport circonstancié, développe les avantages d'une Caisse de Crédit dans un milieu rural. Il rappelle le nom de M. l'abbé Bianchi, le grand animateur du mouvement raiffeiseniste à Genève, puis dit toute la reconnaissance que nous devons à M. Edouard Mani, notre dévoué caissier.

Celui-ci présente la gestion de notre première année d'activité en un rapport clair, précis. La compétence de M. Edouard Mani, son magistral exposé, ainsi que le chiffre réjouissant du mouvement de caisse font bien augurer pour les futurs exercices.

M. Jean Large, président du Conseil de direction, dans un rapport du plus bel optimisme, nous encourage à faire mieux connaître notre Caisse de crédit, qui s'est révélée d'une grande utilité pour notre paroisse.

M. le curé, notre vénéré chef spirituel, nous prodigua d'excellents conseils et souhaita à notre caisse un constant succès. Il fit appel aux membres de la famille paroissiale afin qu'ils viennent grossir les rangs de notre organisation.

Enfin, notre président nous communique un rapport de la Centrale de St-Gall, où nos débuts sont très appréciés.

L'assemblée se termine par un appel aux hommes de bonne volonté et chacun se retire enthousiasmé de l'action de solidarité qu'est une Caisse de crédit mutuel.

\*\*

### COLLOMBEY (Valais)

Notre Caisse a tenu son assemblée générale le 2 avril dernier, sous la présidence de M. Severin Pistoletti, président.

Le président ouvre la séance en remerciant les membres d'avoir répondu si nombreux à la convocation et salue la présence de MM. les ecclésiastiques de la paroisse et du conférencier M. Marcelin Fracheboud, président de la jeunesse catholique valaisanne.

Après lecture du procès-verbal de la dernière assemblée générale, la parole est donnée au caissier qui nous expose de façon détaillée les opérations de la Caisse. Le mouvement général a été de Fr. 539,533 et le chiffre du bilan atteint Fr. 235,218. Ces comptes bouclent avec un joli bénéfice ; ils sont approuvés sans discussion.

Un petit rapport administratif est présenté. Notre Caisse qui comptait 68 membres à l'assemblée générale de 1932 s'est accrue de 5 nouveaux adhérents.

Les Comités ont tenu durant l'année 8 séances et se sont prononcés en faveur de douze objets.

Quoique s'étant imposé la règle d'examiner avec toute la bienveillance possible les demandes d'emprunts, quelques-unes n'ont pu malheureusement être admises. Malgré les temps difficiles, le 23<sup>me</sup> exercice de notre société fut relativement bon ; au début de l'année, personne n'aurait osé espérer

pouvoir augmenter notre fonds de réserve aussi avantageusement.

A l'instar des années précédentes, un conférencier fut demandé pour la circonstance. M. M. Fracheboud qui compte déjà de nombreux amis parmi nos sociétaires a bien voulu répondre à notre invitation.

Dans un magnifique exposé qui a été suivi avec attention et qui a été ensuite vivement applaudi, le conférencier parle de la Terre, indispensable à l'homme comme à la plante, et du rôle qu'a joué l'agriculture au cours des âges. M. Fracheboud met particulièrement en garde la jeunesse contre l'attrait malsain des grandes villes. Il faut refaire à nos jeunes gens une nouvelle âme rurale, lui donner le goût des joies simples mais saines de la terre. Pour cela on doit développer l'instruction aux enfants et à la sortie des classes primaires, cette œuvre peut se continuer par le moyen des organisations de jeunesse, telles que les cercles d'études qui ont dans leur programme la noble ambition de développer la formation sociale professionnelle du jeune homme.

Le conférencier est vivement applaudi et remercié par le président.

M. l'abbé Follonier veut bien à son tour nous dire quelques mots ; il ne peut que s'associer aux excellentes paroles du conférencier et préconise à son tour la création de cercle pour jeunes gens et nous parle de la bienveillante action morale et intellectuelle que ces cercles exerceraient dans nos campagnes.

Dans sa conclusion, il formule des vœux de prospérité à l'égard des Caisses Raiffeisen, encourage l'épargne et fait ressortir les avantages que nous pouvons encore attendre des Caisses Raiffeisen particulièrement en temps de crise comme celle que nous subissons ces dernières années.

Nos orateurs sont remerciés par le président du Comité de direction.

Suit l'appel nominal et la répartition de l'intérêt de la part d'affaires qui stigmatise momentanément un sourire sur tous les visages.

F.

### + Colonel Jules REPOUD

A l'âge de 80 ans vient de mourir le colonel Jules Repoud, qui avait fondé la première Caisse Raiffeisen de fribourg romand.

Fils du terroir fribourgeois, originaire de Villarvolard, l'idyllique village gruyérien enfoui dans les noyers, Jules Repoud était né à Fribourg en 1853. Après des études d'avocat dans sa ville natale, il y fut professeur à l'école de droit. De 1882 à 1886, il fut député de la Gruyère au Grand Conseil. Au militaire, il atteint le grade de colonel brigadier. Il fut correspondant à Berne de la « Gazette de Lausanne » puis du « Journal de Genève » jusqu'en 1910, année où il fut nommé commandant de la garde suisse pontificale. En 1921, il se démit de ces fonctions. Il venait régulièrement passer l'été dans sa propriété fribourgeoise de Chenalloyes près de Belfaux.

Dans ses diverses carrières d'avocat, de professeur de droit, d'homme politique, d'officier et enfin de commandant de la Garde suisse pontificale Jules Repond s'est fait remarquer par sa conscience rigide, son énergie résolue et un caractère d'une trempe exceptionnelle. Tribun politique, il avait une éloquence vigoureuse à l'extrême. Journaliste documenté, il publia des articles remarquables de polémiste et d'économiste où la fermeté et la concision du style étaient les fruits d'une sage et profonde méditation.

Pour nous, Jules Repond est avant tout le fondateur de la première Caisse Raiffeisen en Fribourg romand. C'est sous son initiative qu'a été créée en 1907, la Caisse de Belfaux. Il l'a présidée également jusqu'en 1910, époque à laquelle il partit pour Rome. Durant cette période allant de 1907 à 1910, le colonel Repond fut en relations suivies avec le curé Traber. Il fit de nombreuses conférences pour vulgariser les idées de Raiffeisen, non seulement dans le canton de Fribourg, mais encore en Valais et dans le Jura. Il fut ainsi certainement l'inspirateur d'un grand nombre de fondations qui eurent lieu à cette époque en Suisse romande. Dans ses conférences, Repond insistait toujours particulièrement sur la nécessité de l'affiliation à une organisation suisse forte, chargée du contrôle, et capable de veiller à la défense des intérêts des Caisses.

M. Repond travailla en collaboration avec le curé Traber, à la traduction en français des statuts de l'Union et à la première édition française du précis de comptabilité. Il a publié de nombreux articles sur les Caisses Raiffeisen, et une brochure, parue à Fribourg en 1909 « Les Caisses Raiffeisen en Allemagne et en Suisse ». Lors de l'assemblée générale de l'Union à Zurich, en 1907, le président Traber saluait la présence du colonel Repond comme premier représentant d'une Caisse de langue française.

Le colonel Repond a été un des pionniers raiffeisenistes de la première heure en Suisse romande, et il s'est acquis de ce chef de grands mérites.

La communauté raiffeiseniste suisse conservera à sa mémoire un souvenir pieux et reconnaissant.

#### PENSEE

Les ruisseaux gazouillent beaucoup parce qu'ils ont peu de profondeur ; les grands fleuves sont silencieux. Ainsi en est-il des hommes. (Guizot.)

## 100 Caisses Raiffeisen en Valais

Quatre nouvelles Caisses se sont constituées encore en Valais en ce début d'année, à Agarn près de Loèche, à Sembrancher, à Salvan et enfin à Zermatt.

A cette dernière échoit l'honneur d'être la centième Caisse Raiffeisen valaisanne.

Le Valais est certainement le canton suisse où le réseau des Caisses Raiffeisen est le plus dense. On en rencontre dans la grande vallée longitudinale comme dans les vallées les plus reculées des montagnes. Il y a actuellement 54 Caisses dans la partie romande du canton et 46 dans la partie allemande. Il n'y aura bientôt plus de village sans sa coopérative locale de crédit !

Etant donné la position géographique des villages et les conditions générales économiques et financières dans lesquelles vit la population, les Caisses Raiffeisen remplissent une mission particulièrement importante en Valais comme régulatrices des conditions de l'épargne et du crédit agricole.

Nos félicitations aux pionniers du mouvement raiffeiseniste valaisan, M. Puippe à Sierre et M. le chanoine Werlen à Sion !

### Fausse monnaie

De nouvelles pièces suisses de fr. 5, buste de berger, petit format, millésimes de 1931 et 1932, viennent de faire leur apparition dans les villes de Lausanne, Genève, Zurich, Lucerne et Zoug. Cette falsification, bien réussie, est très dangereuse, son poids, presque normal, oscillant entre 14 et 15 grammes. Cette nouvelle contrefaçon est moulée en un alliage très tendre et très cassant de plomb-antimoine, puis argentée ; l'argenteure est mate.

Les défauts suivants ont été relevés : Avers : le grènetis a des défauts de coulée à droite en haut et en bas ; l'inscription est légèrement arrondie ; la signature du graveur est moins nette, avec défauts de coulée dans et autour des lettres « inct ». — Revers : le grènetis a également quelques défauts de coulée ; les lettres et chiffres sont arrondis ; les branches de fleurs sont moins nettes, avec défauts, surtout au bas de chaque côté de la branche de rhododendron. — Tranche : les étoiles et la légende sont plus ou moins réussies, l'endroit de la coulée est très visible entre « Dominus » et « Providebit » où les lettres ayant été limées manquent partiellement. — Le son est grave et fort.

## Tribune libre

### Le placement des fonds communaux et paroissiaux chez les Caisses Raiffeisen dans le Canton de Berne

**Demande :** Ayant effectué le placement à notre Caisse d'un fonds communal de quelque mille francs, le Conseil communal vient de recevoir de la Préfecture de district, une lettre rendant l'autorité communale attentive aux dispositions de la loi introductive du C. C. S. (art. 44) visant le placement des fonds communaux et faisant ressortir la responsabilité du nouveau placement à l'autorité communale.

Au vu de ces lignes, le Conseil communal a été fort perplexé. Qu'en est-il dans le cas particulier ? L'Etat de Berne n'a-t-il pas reconnu les Caisses de Crédit Mutuel comme établissements similaires d'autres banques ? Vous m'obligeriez en me donnant votre point de vue à ce sujet. F. L.

**Réponse :** Cette question du placement des fonds de communes et de paroisses, ainsi que des fonds pupillaires a été traitée à diverses reprises déjà dans le *Message Raiffeisen*.

Malgré cela on entend parfois encore émettre l'opinion que ces capitaux spéciaux ne peuvent être placés chez les Caisses Raiffeisen.

C'est une erreur.

Il suffit, pour s'en rendre compte, de compulsier la loi bernoise sur l'introduction du Code civil suisse du 28 mai 1911 ; l'art. 44 est en effet formel sur ce point lorsqu'il dit :

« L'autorité tutélaire prendra en sa garde » les titres, objets de prix, documents importants et autres choses semblables du » pupille et les déposera en lieu sûr. L'argent comptant sera placé à la Banque Nationale, à la Caisse hypothécaire ou (c'est » nous qui soulignons) dans toute autre maison de banque désignée par l'autorité tutélaire sous sa responsabilité. (art. 426 C. » C. S.).

L'art. 27 de la dite loi institue le Conseil municipal comme autorité tutélaire ordinaire. De son côté l'art. 6 al. 2 attribue également à ce même Conseil la surveillance sur les fonds relevant de la Commune.

A côté de ces principes généraux énoncés dans le code, la possibilité de placement chez les Caisses Raiffeisen ressort également tout particulièrement de la loi sur l'organisation communale de 1917 et du décret sur l'administration des biens de communes, de 1920, où il est spécifié que les capitaux communaux doivent être placés d'une façon sûre, c'est-à-dire que la gestion des biens communaux doit être telle que, d'une part ils ne courent aucun risque et que d'autre part, ils rendent un bon produit pour autant que leur destination le permet.

Quant à la question de la responsabilité soulevée par la loi, elle ne saurait constituer un obstacle. En effet, vu leur structure, leur système de contrôle et de révision, leur organisation en une Union nationale avec une Caisse centrale forte, et du fait aussi de la responsabilité illimitée des sociétaires, les Caisses Raiffeisen offrent une garantie de tout premier choix. Jamais encore jusqu'à ce jour une Caisse Raiffeisen affiliée à l'Union n'a fait faillite ou a fait perdre un seul sou à un déposant. Il appert donc de



ces constatations que cette responsabilité peut être acceptée sans crainte par le Conseil communal, ceci d'autant plus qu'en plaçant les fonds à la Caisse Raiffeisen, il s'agit de les conserver au village et d'en faire profiter ainsi directement la population locale.

La question de principe ainsi résolue, nous ajouterons encore que pratiquement les placements de fonds d'église et de commune s'effectuent communément auprès de la Caisse Raiffeisen dans les villages qui ont le privilège de posséder une semblable institution. Il est arrivé que par méconnaissance un préfet ait contesté ces placements. A la suite de recours qui ont été présentés dans des cas semblables, le Département cantonal des forêts et le Département de la Justice ont eu l'occasion de se prononcer sur la question. *Ces prononcés énoncent que conformément aux lois citées plus haut, les placements chez les Caisses Raiffeisen sont autorisés, et que du reste ce genre de placement n'a jamais été interdit.*

Il ressort donc nettement de tout ceci que les fonds paroissiaux, les fonds communaux et les fonds pupillaires peuvent parfaitement être effectués chez les Caisses Raiffeisen.

...

### A propos de la propagande

**Demande.** — Je me permets de vous signaler un procédé peu coûteux et pourtant très profitable de propagande. C'est la diffusion de nos idées au moyen du *Messenger Raiffeisen* en procédant à peu près de la manière suivante :

1. Éditer (peut-être une fois par an) un numéro spécial de réclame qui paraît être le numéro ordinaire servi aux abonnés mais tiré à un nombre considérable d'exemplaires et préparé spécialement pour intéresser des personnes non initiées au fonctionnement de nos Caisses.

2. Ce numéro spécial serait expédié directement par l'Imprimerie aux adresses données par chaque Caisse.

De cette manière, on n'atteint que les personnes qu'on désire avoir comme membres. On les atteint toutes et sûrement mieux que par la conférence. J. A. à O.

**Réponse.** — Cette suggestion est très intéressante et nous vous remercions de l'avoir formulée. Nous pouvons vous dire que nous avons déjà envisagé l'édition d'un semblable numéro spécial de propagande du *Messenger Raiffeisen*. Nous espérons ainsi pouvoir satisfaire à votre désir.

Une propagande constante est en effet une nécessité pour une Caisse Raiffeisen comme elle l'est pour toute entreprise commerciale. La Caisse Raiffeisen veut être la « banque du village » par excellence. L'idéal — atteint à maints endroits déjà — est que toutes les affaires financières courantes locales s'effectuent par son intermédiaire. Il est indiqué que la population profite de ses services et des appréciables avantages qu'elle procure. Dans ce but, de la propagande est nécessaire. Lorsqu'on dispose d'une organisation qui est reconnue comme excellente et éminemment utile, n'est-il pas naturel que l'on cherche à la faire connaître, à lui procurer constamment de nouveaux amis et adhérents, et à en faire profiter tous ceux qui peuvent s'y intéresser ?

L'expérience a démontré qu'auprès de nos Caisses c'est la *propagande personnelle* qui

est certainement la meilleure. Nous entendons la propagande non seulement du caissier et des dirigeants, mais aussi et surtout celle de tous les sociétaires individuellement. Cette propagande personnelle consiste à profiter de toute occasion qui se présente pour prononcer un mot en faveur de la Caisse, pour la faire apprécier et lui attirer de nouveaux adhérents. Ces occasions se présentent presque quotidiennement : dans une discussion, dans une réunion, dans une assemblée. Et chaque sociétaire qui aura attiré à sa Caisse un déposant de plus aura bien mérité de la société, car tout nouveau dépôt effectué permet à l'organisation de multiplier ses avantages et d'augmenter sa capacité d'action bienfaisante dans la localité.

Un autre excellent moyen de propagande est aussi la *circulaire* que l'on adresse dans toutes les maisons. L'Union se met à disposition pour fournir éventuellement un schéma approprié (dont la rédaction peut être adaptée aux circonstances locales) et elle se charge aussi de l'impression au moyen de la machine à reproduire. Le service des fournitures de l'Union vient d'éditer aussi dans ce même but un *tracté de propagande* que les Caisses peuvent se procurer.

Comme moyen de propagande citons aussi l'*impression des comptes annuels* lors de l'assemblée générale, selon modèle donné aux pages 112-116 du Précis de comptabilité.

Et enfin, pour intéresser le public à la marche de la Caisse, il est vivement recommandé de remettre à la presse, surtout aux journaux locaux, des comptes rendus appropriés des assemblées générales et manifestations de la Société.

o o o

### Crédits de construction

**Demande.** — Un de nos sociétaires se propose de construire une petite villa sur un terrain qu'il a acquis l'an dernier.

A cet effet, il nous demande de lui ouvrir un compte de construction de 15,000.— Fr. sans nous offrir de garantie.

Comme nous n'avons jamais fait ce genre d'opération nous nous permettons de venir vous demander tous renseignements utiles à cet égard. P. J.

**Réponse.** — Les crédits de construction sont des crédits temporaires accordés seulement pour la durée des travaux. Dès que ces derniers sont terminés et l'immeuble officiellement taxé, le compte doit être stabilisé, c'est-à-dire liquidé par la création des titres définitifs.

Afin d'éviter les frais d'un acte hypothécaire spécial et puisqu'ils sont de courte durée, on fait généralement garantir les crédits de construction par de bons cautionnements ou nantissement de titres.

Mais les crédits de construction peuvent être aussi garantis par l'hypothèque sur le terrain à bâtir, hypothèque qui exercera aussi logiquement ses effets sur l'immeuble qui sera construit sur ce terrain.

Il y a lieu dans ces deux cas, de veiller à être suffisamment garanti, afin de n'avoir pas de difficultés pour la stabilisation de la position une fois les travaux terminés.

Pour fixer le montant du crédit, on se base généralement sur le coût du terrain et sur le devis de la construction présenté par l'architecte ou l'entrepreneur, en prévoyant

une marge suffisante, surtout lorsque l'hypothèque est la seule garantie donnée.

Pour l'exploitation du compte, on remet généralement au titulaire un carnet de chèques, qu'il utilisera au fur et à mesure de l'avancement des travaux, pour effectuer les paiements aux entrepreneurs et artisans occupés à la construction. Les dispositions doivent être bien ainsi faites par chèques afin d'avoir la preuve que l'argent est bien affecté au paiement des factures, de sorte que les artisans et fournisseurs ne puissent, cas échéant, faire inscrire l'hypothèque légitime à laquelle ils ont droit conformément au C. F. O., en cas de non paiement. Grâce aux chèques, on a deux signatures pour les dispositions. Dans les cas spéciaux, on va même parfois jusqu'à demander encore la signature de l'architecte.

Voici également, à titre documentaire, les clauses généralement en usage auprès des banques, pour les crédits de construction :

« Ce compte sera exploitable au fur et à mesure de l'avancement des travaux de construction, jusqu'à concurrence de..... pour cent de leur coût, sur la vue d'états de situation dressés par l'architecte. La Banque se réserve le droit de faire vérifier en tout temps l'exactitude de ces états par une personne de son choix, aux frais de l'accrédité, mais il est bien entendu que la responsabilité de l'architecte demeurera pleine et entière sans atténuation aucune.

» L'exploitation du compte se fera au moyen de bons signés par l'accrédité, par l'architecte et par les artisans ou entrepreneurs.

» Comparait d'autre part ..... lequel, en sa qualité d'architecte des constructions en cause prend envers la Banque l'engagement solidaire :

a) de veiller, sous sa responsabilité personnelle, à ce que tous les artisans et entrepreneurs occupés aux constructions, objet du présent acte, et qui auront effectué du travail seulement, ou du travail et des fournitures, touchent sur le dit crédit, les uns par rapport aux autres, des acomptes dans la même proportion.

b) et de répondre, à la décharge complète de la Banque, de toutes les conséquences pécuniaires qui pourraient résulter pour elle d'une inégalité de traitement des artisans et entrepreneurs quant aux versements qui leur seront effectués sur le compte de crédit.

« Il est rappelé que les intérêts et accessoires du compte de crédit seront passés au débit de ce compte, ce qui réduira d'autant le disponible destiné aux artisans et entrepreneurs. »

### RETOUR A LA SIMPLICITE

« Après une longue période de prospérité et de vie facile, l'école du sacrifice ne nous impose la crise nous sera peut-être salutaire.

» Nous pouvons réduire notre train de vie sans, pour autant, nous priver de ce que les autres peuples considèrent comme l'indispensable et sans rien retrancher à la vie de notre cœur et à celle de notre esprit. »

MUSY.



## Extrait des délibérations

de la séance des Conseils de direction et de surveillance de l'Union, du 14 mai 1933

Au nom des Conseils, le président Linder présente à **M. Aug. Golay (Vaud)**, membre du Comité de direction, ses félicitations et ses vœux à l'occasion du 60<sup>me</sup> anniversaire de sa naissance et lui exprime sa gratitude pour les immenses services qu'il a rendus à la cause raiffeiseniste, depuis un quart de siècle déjà, comme caissier d'une Caisse locale, comme président de la Fédération vaudoise, et comme membre du Comité de direction de l'Union.

1. Les conditions d'adhésion ayant été dûment remplies, les Conseils ratifient l'admission dans l'Union des nouvelles Caisses suivantes : **Auw, Eiken et Munschwil** (Argovie), **Hermance** (Genève), **Duglar-St-Pantaleon** (Soleure), **St-Barthélemy** et **Orzens** (Vaud).

2. L'approbation est donnée, après étude approfondie des motifs à l'appui, à 12 demandes de crédits spéciaux des Caisses affiliées pour une somme globale de fr. 391,000.

Il est spécifié encore à cette occasion, qu'étant donné d'une part les perturbations financières et économiques actuelles, et d'autre part les nouvelles mesures légales promulguées pour la protection des débiteurs obérés, une politique prudente lors de l'octroi des crédits est aujourd'hui absolument de rigueur. Les grosses affaires en particulier doivent être évitées autant que possible et une attention particulière doit être affectée à l'étude des garanties et des possibilités d'emploi rationnel des capitaux prêtés.

3. Le Secrétaire de l'Union rapporte sur les dispositions d'organisation qui ont été prises pour le congrès de Fri-

bourg, pour lequel près de 800 délégués se sont annoncés, et qui sera certainement ainsi le congrès annuel le plus fréquenté que nous ayons eu jusqu'ici. L'ordre du jour est soumis à une dernière étude et les propositions à faire à l'assemblée sont définitivement arrêtées.

4. **Situation des Caisses affiliées au 31 décembre 1932.** — Le tableau statistique des bilans de 1932 des Caisses affiliées a pu être terminé déjà au début de mai. Les Comités en prennent connaissance et constatent avec satisfaction de réjouissants progrès sur toute la ligne. Le chiffre du bilan accuse une augmentation de 9 % et passe à 324.4 millions de francs. Les déposants en Caisse d'épargne ont augmenté de 142,540 à 152,854. Alimentées par les bénéfices réalisés de Fr. 886,357, les réserves atteignent maintenant 9.3 millions de francs.

5. Les événements politiques internationaux causant des perturbations constantes sur les taux de l'argent, pleins-pouvoirs sont donnés au Bureau de l'Union pour adapter immédiatement, cas échéant, les taux de la Caisse Centrale aux exigences des circonstances.

6. Une discussion est ouverte à propos de l'arrêté fédéral pour la protection des agriculteurs dans la gêne et au sujet des répercussions possibles que ces mesures de protection pourraient entraîner pour nos organisations rurales. A cette occasion, il est spécifié de nouveau qu'il ne saurait être question pour nos Caisses de consentir des abattements sur certaines de leurs créances comme quelques Caisses de secours cantonales ont la prétention de le demander.

La pratique ne permettant cependant pas encore des conclusions précisés,

l'étude de cette question sera reprise lors d'une prochaine séance et toutes les mesures propres à défendre les intérêts des Caisses seront alors envisagées.

7. Un certain nombre de rapport de revision donnant lieu à des critiques spéciales sont mis en discussion. L'approbation est donnée aux mesures d'assainissement envisagées par l'Office de revision, et il est prévu en particulier d'intervenir et de collaborer dorénavant directement à la direction de certaines Caisses, dont l'administration se révèle insuffisante.

### L'inflation et ses répercussions

Toute débâcle monétaire enrichit les gros spéculateurs, les puissants qui savent manœuvrer leur fortune à temps, au détriment de l'Etat et des petits. Il n'est pas d'exemple d'une faillite monétaire qui n'ait causé la perte ou l'affaiblissement de la démocratie. La République allemande est morte de ses aventures monétaires, qui détruisirent la classe moyenne, mirent le peuple à la merci des subsides, démoralisèrent les fonctionnaires et donnèrent le pouvoir caché, mais effectif, à quelques gros bailleurs de fonds. Lucien Romier.

### AVIS

Afin de pouvoir donner le compte rendu complet du congrès de Fribourg, ce numéro est composé de 16 pages et paraît comme numéro double de juin-juillet. Le prochain numéro paraîtra le 1<sup>er</sup> août.

*Editeur responsable :*

Union Suisse d. Caisses de Crédit Mutuel (système Raiffeisen), St-Gall.  
Imprim. A. Bovard-Giddey, Lausanne.

## Développement des Caisses Raiffeisen Suisses 1903 - 1932

Année	Nombre de Caisses	Roulement Frs.	Chiffre du bilan Frs.	Réserves Frs.
1903	25	6,037,707	1,765,817	10,581
1909	108	36,552,978	15,668,098	187,539
1915	183	54,246,375	32,112,506	661,519
1921	302	290,683,399	112,852,366	2,136,240
1927	435	441,661,841	195,951,648	5,447,648
1932	571	639,553,610	324,607,466	9,324,461